



EVALUATION LEADER

2014-2020

DINAN
AGGLOMÉRATION

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne /



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural /
l'Europe investit dans les zones rurales



Ce document a été réalisé dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020 de Dinan Agglomération.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont accepté de participer à l'élaboration de cette évaluation. Leurs témoignages, leur travail, leurs relectures et leurs conseils ont permis d'aboutir à des résultats que nous espérons les plus fidèles, utiles et représentatifs de la mise en œuvre de ce dispositif européen.

LEADER promouvant la mise en réseau et le partenariat, nous adressons un remerciement tout particulier aux collègues du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. L'échange de point de vue et l'expérience croisée de cette évaluation ajoutent incontestablement un regard extérieur éclairant.

Ce rapport a été écrit entre mars 2020 et juillet 2021.

L'équipe LEADER de Dinan Agglomération,

Sylvie LE JEUNE, *Gestionnaire LEADER*
Steven DELAHAYE, *Chef de service Contractualisation*

Dinan Agglomération

8 boulevard Simone Veil
CS 56 357
22106 Dinan

02.96.87.14.14
contact@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr

INTRODUCTION.....	4
A/ LEADER 2014-2020 ET LE TERRITOIRE.....	4
1. <i>Le contexte général.....</i>	4
2. <i>La présentation du territoire.....</i>	4
3. <i>La stratégie du Groupe d'Action Locale.....</i>	5
B/ L'ÉVALUATION : EXIGENCE COMMUNAUTAIRE ET VOLONTE LOCALE.....	5
1. <i>Les objectifs de l'évaluation du programme.....</i>	5
2. <i>La méthodologie partagée avec un autre territoire LEADER.....</i>	6
PARTIE 1 : BILAN FINANCIER ET FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME.....	7
A/ ANALYSE FINANCIERE.....	7
1. <i>Les principaux chiffres à retenir.....</i>	7
2. <i>Une faible variété de bénéficiaires.....</i>	7
3. <i>Qui sont les financeurs des projets LEADER ?.....</i>	8
4. <i>Un avancement du programme contrarié.....</i>	8
B/ UN PROGRAMME TOUJOURS AUSSI COMPLEXE ARTICULE GRACE A DE MULTIPLES ADMINISTRATIONS.....	9
1. <i>Une pluralité d'interlocuteurs aux rôles bien définis.....</i>	9
2. <i>Des partenaires financiers sensibles à la démarche.....</i>	10
3. <i>Des partenaires techniques associés localement.....</i>	11
4. <i>Qu'en pensent les porteurs de projets ?.....</i>	12
C/ L'ORGANISATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE.....	12
1. <i>Le comité de programmation vu par ses membres.....</i>	12
2. <i>Un partenariat régional indispensable.....</i>	14
3. <i>Des moyens d'animation et de gestion jugés suffisants et efficaces.....</i>	14
D/ UN PERIMETRE AVEC UNE LOGIQUE DE TERRITOIRE DE PROJET.....	16
1. <i>Les conséquences de la Loi NOTRe.....</i>	16
2. <i>Une échelle d'intervention cohérente.....</i>	16
PARTIE 2 : PLUS-VALUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	18
A/ UN LARGE EVENTAIL DE PROJETS SOUTENUS.....	18
1. <i>La nature des projets aidés.....</i>	18
2. <i>Des actions entreprises différentes selon les porteurs de projet.....</i>	19
3. <i>Des fonds orientés vers des projets de fonctionnement.....</i>	19
B/ UNE PLUS-VALUE GRACE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	20
1. <i>Une stratégie pertinente malgré la durée du programme et la recomposition territoriale.....</i>	20

2. <i>Le programme LEADER comme une méthode de développement local intégré</i>	20
3. <i>La manne européenne sur le territoire</i>	21
C/ DES PROJETS PLUS EXEMPLAIRES QU'INNOVANTS	22
1. <i>Des critères de sélection pour apprécier les projets</i>	22
2. <i>Une innovation perçue par les porteurs de projet</i>	24
D/ UN EFFORT PARTICULIER POUR LA REALISATION DES PROJETS DE COOPERATION	24
E/ DETAIL DES IMPACTS ECONOMIQUES INDIRECTS	26
1. <i>Une grande variété de prestataires</i>	26
2. <i>Une majorité d'entreprises extérieures ont été sollicitées</i>	26
PRECONISATIONS ET CONCLUSION	30
A/ PISTES DE REFLEXION ET RECOMMANDATIONS	30
1. <i>Envisager la création d'un comité technique en associant le conseil de développement</i>	30
2. <i>Renforcer le rôle du Comité de programmation</i>	30
3. <i>Assurer le suivi des projets et les retours d'expérience</i>	31
4. <i>Elaborer une stratégie de communication interne et externe</i>	31
B/ CONCLUSION	32
ANNEXES	33
A/ LISTE DES PROJETS SELECTIONNES	33
B/ CADRE GLOBAL DU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA REGION	35
C/ LISTE DES PERSONNES INTERROGEES EN ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF	36
D/ GUIDE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	37
E/ QUESTIONNAIRE EN LIGNE A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJET	39
F/ QUESTIONNAIRE EN LIGNE A DESTINATION DES MEMBRES DU COMITE UNIQUE DE PROGRAMMATION	44

Introduction

A/ LEADER 2014-2020 et le territoire

1. Le contexte général

Les transformations que connaissent les territoires ruraux à l'échelle européenne, nationale et locale, font apparaître des inquiétudes et des préoccupations nouvelles chez les acteurs qui interviennent au quotidien sur ces espaces. C'est dans ce contexte que les autorités européennes ont décidé de mettre en place des programmes d'initiative financés par l'Union Européenne portés par des structures locales. Quatre générations du programme LEADER¹ se sont succédé dans cet état d'esprit, et à la vue de leurs résultats plus que satisfaisants, un cinquième programme de ce type a été lancé.

Ainsi, mis en œuvre sur la génération 2014-2020 des fonds européens et financé par le FEADER², le programme LEADER est l'outil expérimental de la politique européenne en faveur du développement des territoires ruraux.

Au niveau national, 339 territoires porteurs d'un Plan de Développement local ont ainsi été retenus en 2015 par les conseils régionaux, nouvelles Autorités de Gestion du programme. Chaque stratégie est mise en œuvre par un Groupe d'Action Locale (GAL), composé d'acteurs publics et privés du territoire.

Après une candidature portée par le Syndicat Mixte du Pays de Dinan et une sélection par le Conseil Régional de Bretagne, Leader 2014-2020 est devenu le quatrième programme européen de ce type que porte le territoire. Le thème fédérateur retenu « Vivre et entreprendre en Pays de Dinan » a été doté d'une enveloppe budgétaire **de 1 852 520 €**.

Consécutivement à la loi NOTRe³, en 2017, le Syndicat mixte du Pays de Dinan a été intégré à Dinan Agglomération, structure nouvellement créée. Avec le départ de 15 des 80 communes du Pays de Dinan vers d'autres EPCI⁴ voisins et suite au retard opérationnel du FEADER à l'échelle régionale, une diminution de l'enveloppe LEADER a été opérée. Celle-ci s'élève au final à 1 740 829 €.

¹ *Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale*

² *Fonds Européen Agricole et de Développement Rural*

³ *Loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République de 2015*

2. La présentation du territoire

En 2020, Dinan Agglomération compte près de 97 000 habitants, soit le 3e EPCI le plus peuplé des Côtes d'Armor. Le territoire a enregistré, entre 2011 et 2016, une croissance démographique de +0,65% par an, plus élevée que celle du département, principalement portée par la progression du nombre d'habitants de plus de 60 ans sur le territoire, au détriment des populations plus jeunes.

En Haute-Bretagne, aux portes du littoral et à la jonction des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine, Dinan Agglomération jouit d'une situation géographique privilégiée. La présence d'infrastructures de transports régionales structurantes (routières - RN 12, RN176, RD137 et ferroviaire - 2 lignes SNCF) et la proximité de grands pôles d'emploi (Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc) offrent à Dinan Agglomération des atouts majeurs propices à son attractivité.

Cette situation géographique engendre des dynamiques variables et des influences hétérogènes entre les différents bassins de vie. La polarité économique de Dinan, les communes du littoral et de l'estuaire de la Rance sont caractérisées par leur attractivité touristique et résidentielle. Le sud du territoire se place davantage dans l'aire d'influence de Rennes Métropole.

Composé de 64 communes aux spécificités complémentaires et d'une ville-centre de plus de 10 000 habitants, le territoire propose un maillage de services et de commerces dense. L'économie est donc principalement orientée vers les services et le commerce, mais avec une structure touristique forte sur le littoral et dans l'estuaire de la Rance, avec un maintien sur le territoire d'un socle industriel manufacturier, notamment dans le domaine agroalimentaire.

Le taux de chômage est malgré tout supérieur à la moyenne régionale (9,1% contre 8,2% à décembre 2017), mais sensiblement proche de celui observé en France métropolitaine (9,4%).

⁴ *Etablissement Public de Coopération Intercommunale*

3. La stratégie du Groupe d'Action Locale

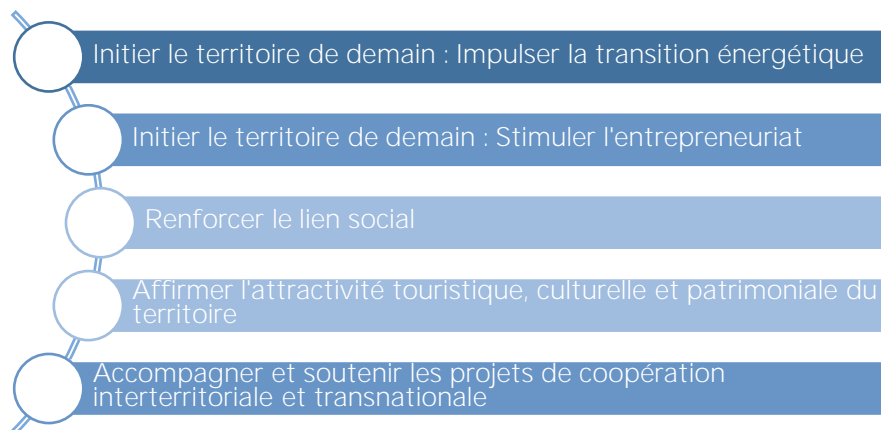
Depuis trois générations de programme européen de développement rural LEADER, les acteurs du Pays de Dinan ont mis en place un grand nombre de projets assurant le dynamisme économique, environnemental et sociétal du territoire. Fort de cette expérience, le Pays voulait poursuivre cette dynamique pour la programmation LEADER 2014-2020.

Ainsi, le Pays de Dinan souhaitait insuffler, par le programme LEADER, l'envie d'entreprendre et de réaliser des initiatives innovantes et/ou expérimentales permettant de répondre aux enjeux de la stratégie du territoire. Ce programme devait donner les moyens à chaque porteur d'idées nouvelles de concrétiser son projet.

La philosophie du programme LEADER 2014-2020 est de permettre à tous de vivre et d'entreprendre sur le Pays de Dinan :

- Vivre sur le Pays de Dinan, c'est agir sur le cadre de vie et sur les liens entre les habitants du territoire.
- Entreprendre sur le Pays de Dinan, c'est agir sur l'accompagnement et l'environnement des porteurs d'idées pour faire vivre le territoire et anticiper les transitions sociétales, économiques et énergétiques.

Ces objectifs se traduisent au sein de la stratégie de développement local, déclinée en fiche-action de la manière suivante :



B/ L'évaluation : exigence communautaire et volonté locale

1. Les objectifs de l'évaluation du programme

La fin du programme Leader approche et comme l'exige l'Union Européenne, il est temps de réaliser son évaluation finale. Ce travail veille à respecter la guidance de la Commission Européenne, qui définit des prescriptions obligatoires et recommandés. L'Union européenne attend en effet une réponse concernant la pertinence du programme et l'assurance que les subventions accordées ont été utilisées de manière efficace et légitime.

L'évaluation obligatoire de la stratégie porte sur :

- **La cohérence de la stratégie LEADER au niveau interne** entre les objectifs de la stratégie, les contributions prévues, la combinaison des interventions et les réalisations, les résultats et les impacts attendus ;
- **La cohérence de la stratégie LEADER au niveau externe** entre les différents instruments financiers mis en œuvre parallèlement dans un même territoire ;
- **La pertinence de la stratégie au regard des besoins** les plus importants du territoire du GAL, définis sur la base de l'analyse AFOM et de l'évaluation des besoins ;
- **Les contributions des opérations menées** au titre de la stratégie LEADER à la réalisation des objectifs de la stratégie ainsi que sur l'efficacité et l'efficience de ces contributions ;
- **L'analyse des facteurs de réussite et d'échec** en lien avec la réalisation des objectifs de la stratégie LEADER ;

La guidance de la Commission recommande d'inclure également :

- **L'évaluation de l'animation par les GAL**, c'est-à-dire la capacité des GAL à mener des activités d'animation visant à sensibiliser la population locale et à renforcer la disponibilité, la coopération et la capacité de réseautage au sein de celle-ci ;
- **L'évaluation du mécanisme de mise en œuvre de l'approche LEADER** concernant sa capacité à garantir l'application de la méthode LEADER ;

- **L'évaluation de la valeur ajoutée** créée par le mécanisme de mise en œuvre et les activités d'animation, c'est-à-dire la méthode LEADER lorsqu'elle est appliquée correctement ;

Aux prescriptions et recommandations mentionnées, le territoire a souhaité mettre en œuvre une évaluation finale qui vise à rendre compte de l'utilisation des ressources confiées, de l'efficacité et de l'efficience des interventions et de leur impact. Il s'agit surtout d'en tirer des enseignements pour la mise en œuvre de futures politiques locales.

2. La méthodologie partagée avec un autre territoire LEADER

Dinan Agglomération a choisi de réaliser cette évaluation en interne via l'équipe d'animation LEADER, de manière ouverte et partagée.



Le GAL Dinan Agglomération et le GAL Seine Normandie porté par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie⁵ ont décidé de partager leurs efforts pour l'exécution de ce travail. Cette collaboration a eu pour but d'apporter un regard critique extérieur sur les programmes menés. Elle a permis également de développer des outils méthodologiques communs.

L'évaluation est composée de deux analyses croisées :

- L'analyse quantitative et financière permet d'identifier les types de données objectives tels que le nombre de projet, le type de porteur, le montant de cofinancement, le coût de l'ingénierie...
A noter que les factures analysées permettent de mieux connaître les retombées économiques du programme.
- L'analyse qualitative plus subjective est issue des données collectées lors d'une dizaine d'entretiens semi directif (physique et téléphonique) réalisés par le GAL non concerné par le territoire. Démarche complétée par la diffusion de questionnaires en ligne auprès de l'autorité de gestion, des cofinanceurs publics, des porteurs de projet (9 réponses sur 7 structures différentes), des membres du CUP (9 réponses sur 25 sollicitations).

⁵ Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie est l'un des partenaires de Dinan Agglomération dans le cadre d'un projet de coopération LEADER sur la structuration de la filière bois-énergie.

Partie 1 : Bilan financier et fonctionnement du programme

A/ Analyse financière

1. Les principaux chiffres à retenir

Au 28 juillet 2020, LEADER 2014-2020 c'est :

- ⇒ 27 projets accompagnés
- ⇒ 14 demandes abandonnées et 2 projets rendus inéligibles
- ⇒ 1 426 006 € d'aide attribuée sur 1 740 829 €
- ⇒ Plus de 2 850 000 € de projets au total
- ⇒ 52 800 € de financement moyen LEADER par projet
- ⇒ Plus de 69% en moyenne de FEADER par opération⁶

2. Une faible variété de bénéficiaires

Seulement 7 porteurs de projets différents :

- ⇒ Une majorité de bénéficiaires privés avec 3 associations et 1 entreprise soutenues
- ⇒ 2 communes sur 64 ont porté un projet
- ⇒ Une concentration des projets et des fonds vers Dinan Agglomération

Avec près des deux tiers des projets sélectionnés et trois quarts des financements LEADER, Dinan Agglomération est le principal bénéficiaire du programme. Plusieurs facteurs expliquent cette concentration. Cette structure est le seul EPCI du territoire et porte les dossiers de l'assistance technique LEADER (7 dossiers). La stratégie LEADER et les types de projets éligibles sont en relative adéquation avec le périmètre d'actions des compétences exercées par Dinan Agglomération.

⁶ Le cofinancement LEADER ne peut intervenir que si un autre financement public soutient le projet. Ce financement européen peut représenter jusqu'à 80% des financements publics en fonction des porteurs de projet.

Bénéficiaires	Nombre d'entités	Nombre de projets	Montants LEADER
Dinan Agglomération	1	17	1 090 274 €
Commune	2	6	153 721 €
Association	3	3	133 011 €
Entreprise	1	1	49 000 €
Total	7	27	1 426 006 €

La complexité administrative inhérente au programme, l'avance de trésorerie de plusieurs années avant l'obtention des fonds, et, les exigences d'innovation, de mise en réseau et de structuration des projets rendent difficiles l'accès au financement LEADER. Les structures n'ayant ni les moyens humains, ni les moyens financiers, ni le rayonnement d'action nécessaires sont, de fait, écartées des bénéficiaires potentiels. Cela explique en partie le nombre important de 14 demandes abandonnées par les porteurs de projet, principalement associatifs.

Peu de communes ont également ces capacités. La ville de Dinan fait exception et est l'une des deux communes à avoir déposé des dossiers, ici cinq. La seconde commune, plus modeste, étant Plumaudan., une co-maîtrise d'ouvrage avec le bailleur social Néotoa a été établie afin d'assurer le respect de la commande publique.⁷

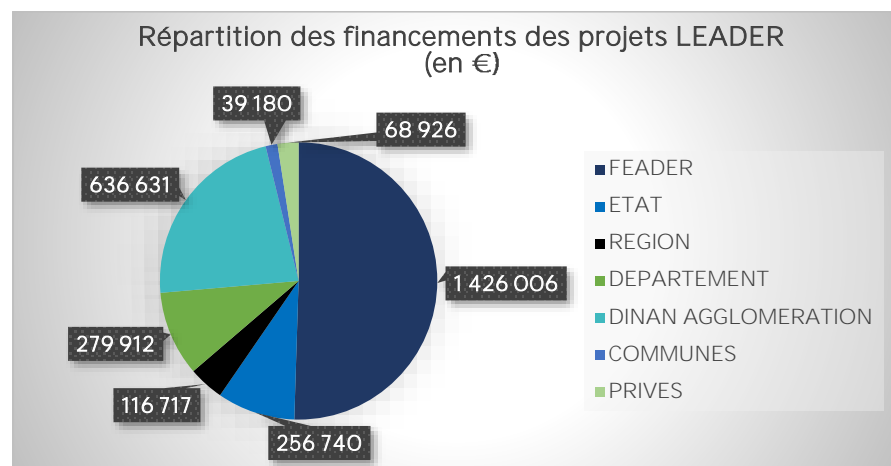
Les bénéficiaires privés plus nombreux que les bénéficiaires publics, ont très peu déposé de demandes de subvention et pour des montants légèrement inférieurs.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif EnR Pays de Rance a bénéficié de son expérience dans le montage de projets européens et de sa structure collective pour la réalisation d'un projet de coopération. D'une taille conséquente et expérimentée, les associations Steredenn et l'office de tourisme Dinan-Cap Fréhel ont déposé un seul dossier chacun.

⁷ Précaution utile mais insuffisante car à l'issue de la phase d'instruction, il a été appliqué une correction financière motivée par le non-respect de la commande publique pour cause de « référence à des marques » (Pénalité de 25% sur le montant de la subvention LEADER).

Un cas unique pour l'association « Le combat ordinaire » qui a porté le projet « Les déferlants », une manifestation théâtrale répétée lors de trois soirées. Un accompagnement renforcé, un partenariat avec les financeurs et une prestation externe d'administration ont été nécessaires pour mener à bien ce projet.

3. Qui sont les financeurs des projets LEADER ?



L'Union Européenne (FEADER) a fourni le principal soutien financier aux projets. Elle occupe une place prépondérante avec 50% du financement global. Avec 26% de ce total, l'autofinancement du maître d'ouvrage est le second financeur. Ce type de financement n'apparaît pas sur le graphique car cette forme de contribution a été comprise dans les montants versés par les financeurs qui sont également maître d'ouvrage.

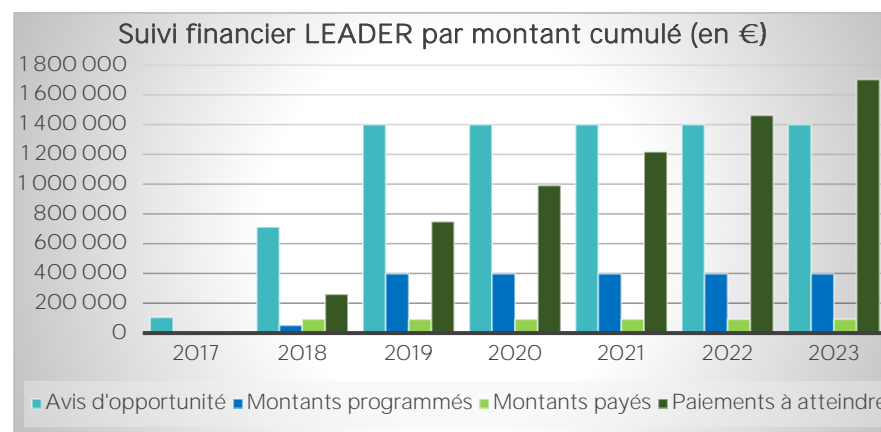
Cela explique l'apport élevé de Dinan Agglomération. Sur les 636 631 € de ses financements, seul un montant de 2 500 € est une subvention pour le projet d'un partenaire, le reste étant de l'autofinancement. L'Etat et le Département sont les plus importants financeurs (hors autofinancement) après l'Union Européenne, avec environ 10% des fonds distribués chacun. Ces quatre premiers financeurs représentent plus de 93% du financement des projets.

⁸ Définition du « Contrat de partenariat » en [annexe](#).

Il est à noter que la Région Bretagne a contribué à financer 4% de ce programme. Cela s'explique par l'optimisation des fonds territorialisés confiés par la Région et gérés par Dinan Agglomération, en fonction de la nature des porteurs et des projets. Quand LEADER pouvait financer un projet, l'option a été de ne pas mobiliser d'autres fonds du contrat de partenariat avec la Région.⁸ Les communes et les privés se partagent les 3% restants.

4. Un avancement du programme contrarié

Après un début de mobilisation encourageant en 2015, la dynamique a repris progressivement après une période de transition. Celle-ci est marquée par la dissolution de l'équipe d'animation LEADER, lors de la clôture du Syndicat Mixte du Pays de Dinan fin 2016, et, la composition d'une nouvelle équipe au sein de Dinan Agglomération au cours du deuxième semestre 2017.



La convention tripartite entre Dinan Agglomération, la Région Bretagne et l'Agence de Services et de Paiement, permettant de programmer les subventions n'a été signée qu'en décembre 2017. Soit presque deux ans après la sélection du territoire.

Même si le volume de projets et de montants sélectionnés a été dynamique en 2018 et en 2019, un plateau a été atteint en 2020. Celui-

ci s'explique en partie par les élections municipales et la crise sanitaire liée au « COVID 19 » qui ont impacté la gouvernance et les délais de réalisation des projets.

A cette conjoncture défavorable, un facteur plus structurel a causé un ralentissement de la mise en œuvre du programme. Des porteurs de projets identifiés à l'époque de la candidature ont disparu, notamment les anciennes communautés de communes et le Pays de Dinan. Dinan Agglomération n'a pas additionné des structures, mais les a fusionnées, les besoins aussi. De nouvelles stratégies économique et touristique, de nouveaux schémas de gestion de services à la population ont été élaborés à cette nouvelle échelle.

De plus, les enjeux qui ont émergé lors de la crise sociale des « gilets jaunes » en 2019, lors de la crise sanitaire et des élections municipales en 2020, ont également bousculé les ordres de priorités.

Ces évolutions conjuguées à un important intervalle de temps entre l'élaboration du dossier de candidature LEADER en 2014 et l'opérationnalité réelle du programme en 2018, ont créé un décalage entre les types de projets éligibles et les types de projets jugés pertinents et utiles à partir de 2020. Le recours au programme LEADER a donc diminué progressivement de par cette relative inadéquation.

Des facteurs externes importants expliquent également le retard et la lenteur de la mise en œuvre du programme LEADER (instruction, engagement, paiement...). C'est un constat partagé à l'échelle nationale, malgré des disparités régionales.

On peut les résumer en quatre grands éléments d'explication (source : Cour des comptes) :

- Un transfert de l'autorité de gestion aux Régions mal anticipé avec une décentralisation partielle, un manque de transfert de personnel, des compensations financières mal définies et des cadres réglementaires strictes dans le contexte de fusion de certaines Régions ;
- Les défaillances du système d'information « OSIRIS » permettant l'instruction des demandes de subvention et de paiement ;
- Une gestion du FEADER par les Régions en trompe-l'œil car l'Etat reste le principal cofinanceur et a défini le cadre national d'intervention ;
- Un manque d'articulation entre le FEADER et les autres financements publics (CPER, Programmes d'Action de l'Etat, des Régions...).

Dans ce contexte, la Région Bretagne n'a pas eu d'autres choix que de prolonger la possibilité d'engager des dossiers jusqu'en 2023. Elle a également substitué des Fonds Région au fonds LEADER pour certains dossiers en 2020, afin de diminuer le nombre de dossiers à instruire et combler le retard. Concernant Dinan Agglomération, un seul dossier de 36 000 € de FEADER a été substitué par des Fonds Région⁹.

L'Union Européenne n'échappant pas à des retards nombreux dans la définition budgétaire de la prochaine génération des Fonds européens 2021-2027 (Brexit, élections des députés européens et crise sanitaire...) a prolongé de 2 ans la mise en œuvre du FEADER et donc du programme LEADER 2014-2020, qui devait initialement s'achever en 2023 avec les derniers paiements.

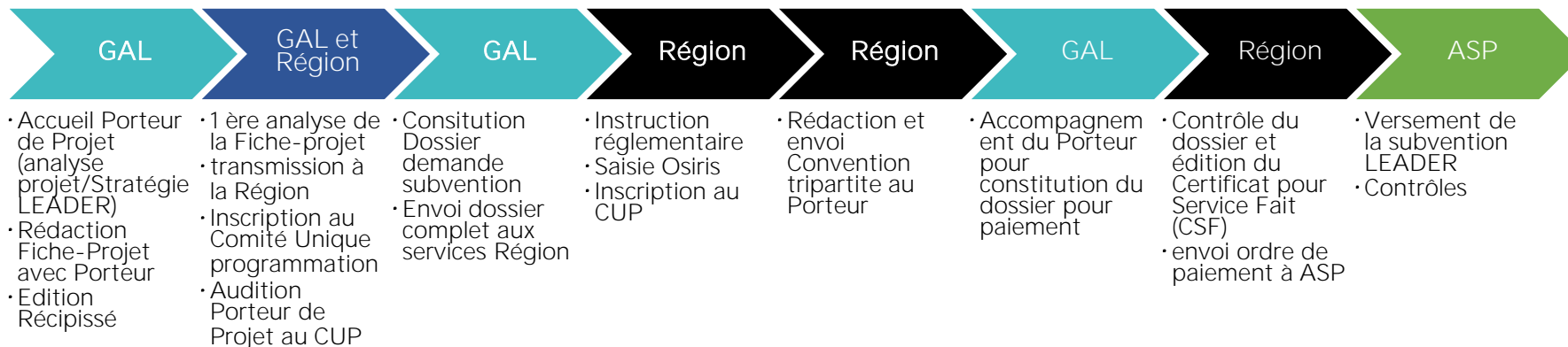
B/ Un programme toujours aussi complexe articulé grâce à de multiples administrations

1. Une pluralité d'interlocuteurs aux rôles bien définis

On peut distinguer trois grands acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER. Le Groupe d'Action Locale en tant que territoire LEADER, la Région en tant qu'Autorité de gestion du FEADER et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) en tant qu'organisme de paiement et de contrôles. Chaque structure a des obligations relatives à la bonne gestion du dispositif répertoriées dans une convention tripartite.

⁹ Ce dossier de l'office de tourisme Dinan-Cap Fréhel bénéficiant de 36 000 € de FEADER reste comptabilisé dans l'évaluation LEADER puisqu'il a suivi la même procédure que les autres dossiers.

Outre des obligations réglementaires liées à la gestion du programme (veiller au respect des procédures, formation, communication, appui, organisation des CUP...), chaque structure citée joue un rôle dans le circuit de gestion d'un dossier LEADER, que l'on peut résumer via le schéma suivant :



2. Des partenaires financiers sensibles à la démarche

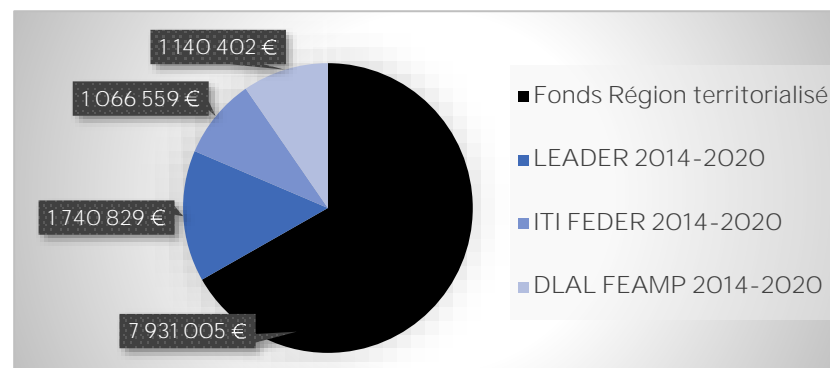


Une politique contractuelle de développement territorial de la Région

Pour la période 2014-2020, le Conseil Régional de Bretagne a mis en œuvre un contrat de partenariat à l'échelle des territoires de projets bretons, dont Dinan Agglomération. Ce contrat a permis de mobiliser des financements en faveur d'une stratégie partagée de développement du territoire. Ce dispositif regroupe les crédits régionaux territorialisés et les fonds européens dont la Région est l'autorité de gestion.

Les fonds européens concernés par cette territorialisation sont les fonds structurels Fonds Européen de Développement Rural (FEDER), le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Ils se déclinent en région en programmes opérationnels, et peuvent être en partie territorialisés. La Région Bretagne a fait le choix de s'appuyer sur les territoires de projet pour la mise en œuvre de cette approche territorialisée qui représente 10% des fonds concernés.

Au total, ce sont plus de **11 millions d'euros sur 6 ans** qui ont pu être mobilisés par les acteurs de Dinan Agglomération pour la réalisation de leurs projets.



Ce contrat a permis d'orienter efficacement les porteurs de projet vers les types de financement adaptés à leurs initiatives.



La ligne complémentaire LEADER du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Pour la période 2014-2020, Dinan Agglomération a pu disposer de 280 000 € de la part du Département pour cofinancer des projets sélectionnés dans le cadre du programme LEADER. Cette ligne de financement complémentaire est essentiellement ciblée sur des activités de fonctionnement, 10 % de cette enveloppe est réservé aux financements de projets d'investissement (considérant que la plupart des projets d'investissement des collectivités locales sont cofinancés dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020¹⁰).

Les difficultés parfois rencontrées par les acteurs privés pour obtenir un cofinancement public pour permettre d'accéder à un financement LEADER ont été levées grâce à ce dispositif.



Dinan Agglomération et son soutien aux communes et aux associations locales

Pour encourager et soutenir les communes rurales sur l'ensemble de son territoire, Dinan Agglomération a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'aménagement des communes (opération d'investissement pour la réalisation d'un équipement). Cette mesure est fondée sur « un principe de solidarité et d'équité ». Dinan Agglomération apporte une aide financière pouvant aller jusqu'à 20 000 €. Sur les 64 communes que compte l'Agglomération, 54 d'entre elles sont concernées (les communes considérées comme pôles de centralité en sont exclues).

Des aides annuelles inférieures à 10 000 € pour les associations des secteurs sportifs et de loisirs, artistiques et de lien social, assurent un soutien au tissu associatif local.

Ces dispositifs souples et lisibles viennent en complément du programme LEADER, qui est trop exigeant pour ce type de porteur de projets.

¹⁰ Les contrats de territoire permettent de rassembler tous les dispositifs de financements du Conseil départemental des Côtes d'Armor aux communes et aux intercommunalités en un seul contrat pour un territoire. Ils définissent les priorités locales et départementales en

3. Des partenaires techniques associés localement

Les services de Dinan Agglomération

Les thématiques ciblées par le programme LEADER correspondent majoritairement à des compétences exercées par Dinan Agglomération. De fait, les expertises des agents concernant les projets liés à la transition énergétique, à l'économie et l'entrepreneuriat, aux services à la population et au tourisme, ont été sollicitées régulièrement selon les projets et leurs besoins.

Vu la complexité administrative du programme, d'autres compétences ont été recherchées sur des aspects réglementaires. L'appui du service « Achat public » pour le respect de la commande publique, des services « Finances » et « service juridique » de Dinan Agglomération, a été très utile pour veiller au respect des différentes règles administratives françaises et européennes.

Les services du Conseil Départemental

La ligne complémentaire LEADER a favorisé une expertise croisée et enrichie de la part des agents du Département sur les quatre dossiers concernés. On peut citer en exemple le projet « Les déferlants » de l'association le combat ordinaire. Cette manifestation théâtrale pour trois soirées s'est déroulée au sein du château du Guildo, propriété du Conseil Départemental. Sans une coordination entre les services du Département et de Dinan Agglomération, les conditions sécuritaires, sanitaires, techniques n'auraient pas rendu possible la réalisation de cette action.

La présence en CUP d'une représentation du Conseil Départemental via un élu et un technicien ont également amené un regard élargi sur l'analyse des projets.

terme d'investissement. Pour Dinan Agglomération et ses communes, le montant du contrat 2016-2020 s'est élevé à 9 863 045€.

4. Qu'en pensent les porteurs de projets ?

Des avantages concrets :

- ⇒ Un apport financier et un taux de subvention importants
- ⇒ Un effet levier indéniable
- ⇒ Un financement des dépenses de fonctionnement

Mais des inconvénients certains :

- ⇒ Une lourdeur et une rigueur administratives, avec la conservation de l'ensemble des pièces et la vérification des procédures
- ⇒ Une complexité du montage des dossiers et une longueur de la procédure LEADER
- ⇒ Un délai de versement de la subvention trop long

L'intégralité des bénéficiaires jugent que le programme a eu un effet levier important sur la création des projets (55% tout à fait et 44% plutôt). On peut distinguer l'effet levier de l'apport technique LEADER, c'est-à-dire l'assistance technique, de l'apport financier sur la réalisation des projets. Sans cet apport financier européen, presque la moitié des bénéficiaires indique que leurs projets n'auraient pas vu le jour. Pour 20% des autres porteurs, cette subvention a contribué à accélérer l'initiative et à la rendre

plus ambitieuse. Seul un tiers des porteurs de projets considèrent que cela n'a pas eu d'impact. En complément, l'effet levier de l'apport technique LEADER est jugé essentiel. Dans les 2/3 des cas, leur projet n'aurait tout simplement pas vu le jour ou aurait vu le jour plus difficilement.

La même proportion juge que Leader a permis d'assurer la pérennité de leurs actions financées. D'autres conséquences ont été perceptibles, notamment la reconnaissance du projet et la mise en réseau des partenaires via les attendus du programme.

« Avoir un soutien au niveau local et européen a permis de donner de la « valeur » au projet, permettant d'associer plus facilement d'autres partenaires (techniques et financiers) » - Porteur de projet

Si les bénéficiaires estiment que la durée de traitement des dossiers par la Région sont satisfaisants dans l'ensemble, ce n'est pas le cas de la phase de paiement de la subvention qui est jugée trop longue. Cela a contribué à exclure de « petits » projets par le montant portés par des structures fragiles financièrement, mais qui pourtant par leurs effets peuvent être considérés comme "grands" (exemplarité, originalité, essaimage...).

Si l'ensemble des porteurs de projets regrettent la complexité et la lourdeur administrative inhérente au programme, cela est compensé par l'ingénierie dédiée pour les accompagner tout au long de la démarche.

C/ L'organisation du Groupe d'Action Locale

1. Le comité de programmation vu par ses membres

Le comité unique de programmation (CUP) est l'instance locale chargée de mettre en œuvre la stratégie du territoire par la sélection des projets et la formulation d'un avis.

Il est composé de 10 membres dits « publics » (président de Dinan Agglomération, représentant du conseil départemental et conseiller régional référent (ce dernier ne siégeant pas avec une voix délibérative pour LEADER) et de 10 membres dits « privés » issus du conseil de développement et désignés par lui.

Des satisfactions :

- ⇒ Des modalités d'organisation des réunions permettant de donner un avis éclairé sur les projets présentés
- ⇒ Une composition privée/publique jugée pertinente
- ⇒ Un nombre de membres permettant les échanges
- ⇒ 5 projets auditionnés par réunion est le nombre idéal
- ⇒ La présentation des projets par leur porteur jugée comme indispensable

Une critique principale :

⇒ **Le sentiment d'être « une chambre d'enregistrement » pour les membres privés, les projets étant déjà trop avancés lors leur présentation**

Les modalités d'organisation actuelles sont reconnues comme pertinentes et permettant de donner un avis pertinent sur les projets présentés.

Les membres du CUP apprécient de recevoir les éléments des projets en amont des réunions et leur permettant de prendre connaissance des projets. La présence et la présentation des projets par les porteurs est une réelle plus-value en permettant une meilleure appréciation des dossiers et en favorisant les échanges.

D'ailleurs, presque un tiers des porteurs de projet ont eu des échanges avec au moins un membre du CUP après cette audition, ce qui les a aidés dans les deux-tiers des cas. Même si dans le même temps, seulement un tiers des membres ont échangé avec un bénéficiaire en dehors du CUP.

Les modalités de vote par main levée n'ont pas été remises en cause et le déroulement des auditions non plus (5 minutes d'audition suivies de 5 minutes d'échanges).

Que ce soient les membres du CUP ou les porteurs de projets, il y a une satisfaction générale de la présence des techniciens lors des CUP et de l'accompagnement fait par l'équipe d'animation avant le CUP et pour la réalisation des dossiers en amont de ceux-ci.

C'est davantage sur l'amont de la réunion qu'une amélioration doit être envisagée, car l'immense majorité des membres privés du CUP, malgré la qualité des dossiers présentés, regrettent que ceux-ci soient déjà trop avancés lors de leur audition en CUP. Cela a nui à la qualité des échanges

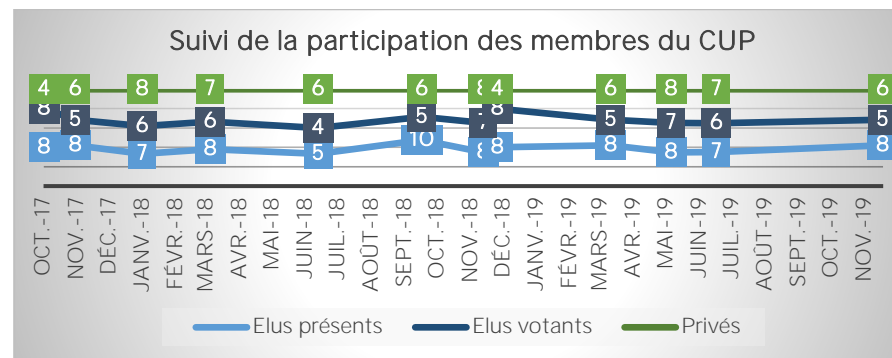
et à l'implication sur le long terme de certains membres privés, qui se sont sentis dépossédés d'un réel choix sur la sélection de dossiers, notamment ceux déjà engagés lors de leur présentation.

Il est à noter que cela n'a pas eu d'impact sur la présence relativement stable des membres aux réunions du CUP (cf paragraphe suivant) et que presque tous sont motivés pour participer à un prochain programme.

Un double-quorum¹¹ toujours atteint

La moyenne de participation des membres publics est supérieure à celle des membres privés issus du conseil de développement (7,75 contre 6,3 sur 12 CUP).

Il faut rappeler que pour respecter le double-quorum, les membres élus ayant voix délibérante sont systématiquement inférieurs en nombre aux membres privés, d'où une distinction entre la catégorie des « Elus présents » et la catégorie des « Elus votants ».



¹¹ Règle du double-quorum :
- 50 % au moins des membres du comité unique de programmation ayant voix délibérative sur les fonds européens sont présents lors de la réunion;

- 50 % au moins des membres ayant voix délibérative présents lors de la réunion appartiennent au collège privé.

2. Un partenariat régional indispensable

La mise en place de véritables binômes Région - collectivités sur les plans politique et technique ont facilité la mise en œuvre du programme.

La région Bretagne est représentée sur le territoire de Dinan Agglomération par un élu référent, sur les financements Région et européens (LEADER et DLAL FEAMP). Il y a de fait, une co-gestion sur la partie contractualisation avec le Président de Dinan Agglomération et les Vice-Présidents concernés.

Au niveau technique, au sein de la Région, il y a un directeur par territoire via les espaces territoriaux. Les chargés de développement ont chacun 2 ou 3 territoires et s'occupent de faire du lien avec le territoire (mise en œuvre, accompagnement, ...) et les instructeurs et instructrices ont pour missions d'instruire les demandes de subventions.

Il y a un contact direct avec l'équipe LEADER de Dinan Agglomération, avec un rôle en amont avec une pré-analyse des projets, jusqu'au passage pour avis au CUP. Les équipes techniques régionales se contactent entre elles, en fonction des thématiques des projets pour croiser les analyses. A chaque fois que nécessaire, ils peuvent se référer à l'élu.

C'est une démarche de **co-construction** afin de simplifier la mise en œuvre du contrat de partenariat, dont LEADER. D'ailleurs, le jugement favorable aussi bien des membres du CUP que des porteurs de projets sur le rôle de la Région dans cette programmation, confirme la bonne articulation entre la Région et Dinan Agglomération.

3. Des moyens d'animation et de gestion jugés suffisants et efficaces

« Ils accompagnent à toutes les étapes, ils nous disent les pièces à remplir, à rassembler. Même sur la présentation du CUP, ils sont disponibles, ils relisent nos PowerPoint ! Après même pour remplir le dossier, on le fait ensemble et après ils vérifient tout. Je pense que pour les petites collectivités c'est une aide indispensable pour qu'ils aillent sur les fonds européens. » - Porteur de projet

Un service de Dinan Agglomération taillé pour l'animation et la gestion du programme :

- ⇒ 1,8 Equivalent temps plein répartis sur deux emplois
- ⇒ S'assurent de la bonne mise en œuvre financière et juridique du programme
- ⇒ Garantissent la mise en œuvre de la stratégie Leader
- ⇒ Aident à la construction de projets (éligibilité des objectifs, accompagnateurs au montage de plans de financement)
- ⇒ Facilitent les contacts et la mise en réseau
- ⇒ 1 € d'ingénierie = 5,8 € de projets suivis sur le territoire

**Montants LEADER dédiés à l'ingénierie : 421 929 € sur 1 740 829 €
En ajoutant l'ITI FEDER, 1 € d'ingénierie = 16,7 € de projets suivis sur le territoire**

En termes d'accès aux fonds européens, les bénéficiaires en avaient une bonne connaissance, mais le tiers d'entre eux ne pensaient pas qu'ils seraient un jour concernés par ces dispositifs.

Il faut souligner le travail interne des services de Dinan Agglomération dans la promotion des fonds. En effet, dans 80% de cas, c'est via les équipes techniques de Dinan Agglomération que les porteurs de projets ont eu connaissance de la possibilité de bénéficier d'une subvention européenne (ce qui équivaut au bouche-à-oreille principalement et de la mise en réseau) et une fois par le Conseil Régional.

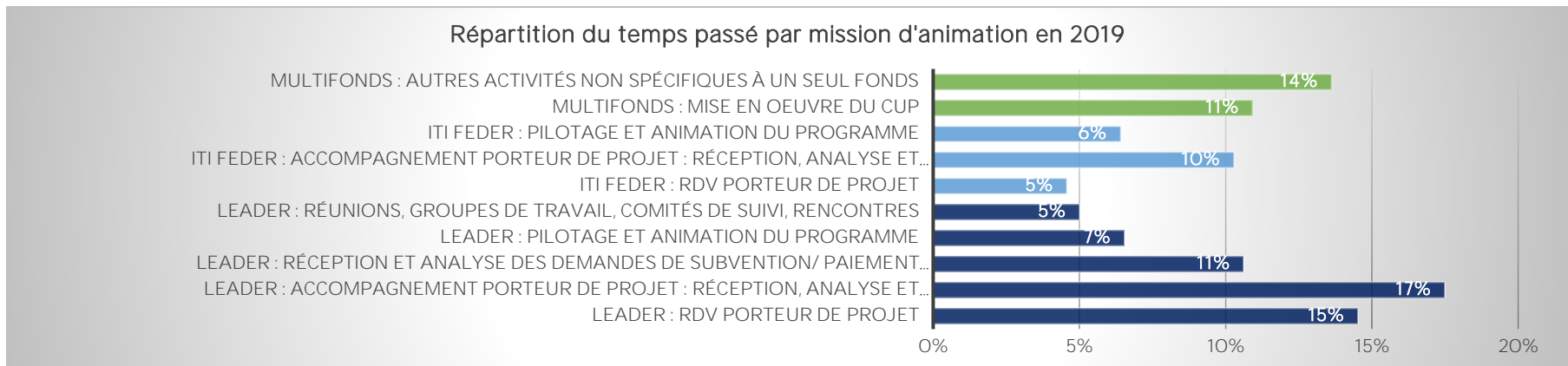
Les deux-tiers des porteurs de projets se sont directement rapprochés de l'équipe d'animation et le tiers ont été identifiés et contactés par ces mêmes interlocuteurs.

Les premiers contacts avec l'équipe LEADER ont été dans la majorité des cas un élément déclencheur, utile pour conforter dans leur idée, un élément d'accélération de la décision et de la réalisation du projet. Une réserve est à noter, puisqu'un porteur de projet a considéré que cela pouvait être un élément dissuasif. La complexité administrative et la lourdeur du programme décrites lors de ce premier contact n'y sont pas étrangères.

La quasi-intégralité des bénéficiaires sont très satisfaits des informations qui ont été délivrées sur les modalités de mobilisation du Fonds LEADER. C'est le même degré de satisfaction concernant l'accompagnement réalisé par l'équipe technique pour le montage du dossier à toutes les étapes (avant le CUP, dossier de demande et de paiement).

Entre le début du programme en 2015, la création de Dinan Agglomération en 2017 et l'évolution du service Contractualisation en charge de ce programme en 2020, la cellule LEADER a évolué en termes de personnel et d'organisation.

Entre l'été 2017 et l'été 2020, le graphique ci-dessous liste la répartition du temps passé en fonction des différentes missions assurées par la personne en charge de l'animation LEADER et du dispositif ITI FEDER.

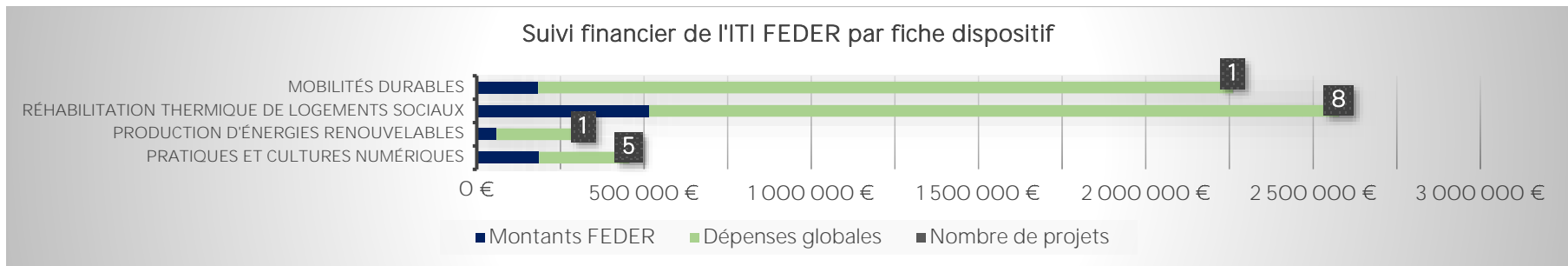


Il est à noter que la mise en œuvre de l'ITI FEDER a sollicité davantage de temps d'ingénierie que prévue initialement. Le degré de complexité administrative est relativement similaire au programme LEADER.

Les principales différences sont :

- La technicité de certains types de dossiers financés tels que la réhabilitation thermique de logements sociaux (taux de consommation d'énergie primaire, taux de gain d'isolation du bâtiment ...) et la production d'énergies renouvelables (indice d'innovation, type de production...)

- La dématérialisation de la procédure de dépôt et d'instruction des demandes d'aide et de paiement. Sans accès de la part de la cellule d'animation, cela n'a pas permis un accompagnement optimal des porteurs de projet (avancement, pièces manquantes, ...).
- Les marchés publics doivent également être transmis au service instructeur régional et ce malgré le nombre et la lourdeur des documents



D/ Un périmètre avec une logique de territoire de projet

1. Les conséquences de la Loi NOTRe

Le syndicat Mixte du Pays de Dinan était composé de 80 communes regroupées en sept EPCI en 2015, lors de la sélection du programme LEADER 2014-2020. Suite à la loi NOTRe, le 1er Janvier 2017, Dinan Agglomération est née de la fusion de 5 intercommunalités et 3 communes : Communautés de Communes du Pays de Caulnes, du Pays de Matignon, de Plancoët-Plélan, de Rance Frémur et de Dinan Communauté et les communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour. Le Syndicat Mixte du Pays de Dinan et le Conseil de Développement ont également intégré ce nouvel EPCI.

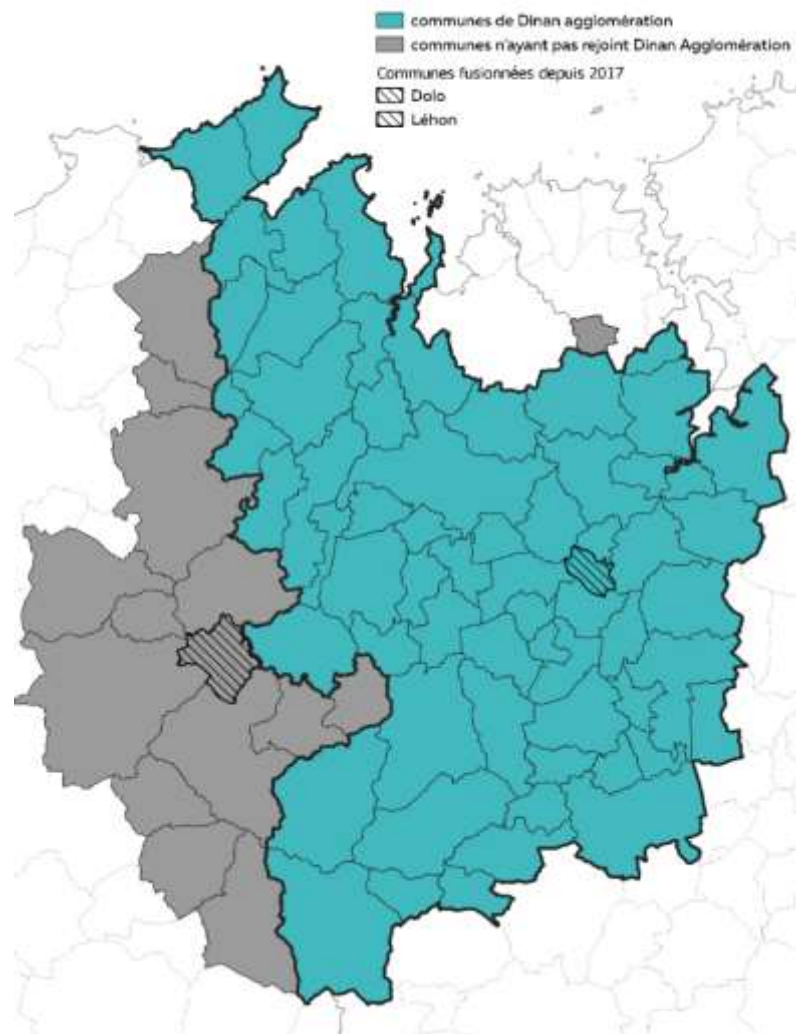
Cette recomposition territoriale a eu notamment pour conséquence une diminution du nombre de communes éligibles (64 au final) et du nombre d'habitants du territoire. L'autorité de gestion a par conséquent revu le montant de l'enveloppe LEADER, passant de 1 850 552€ initialement à 1 740 829€ en 2017.

Depuis 2017, il existe donc une adéquation entre le périmètre éligible LEADER et le périmètre de l'unique EPCI du territoire. En tant que structure porteuse du programme LEADER, Dinan Agglomération a intégré ce dispositif au sein d'un service rattaché à la Direction générale puis des Finances, afin de pouvoir conserver la transversalité de cette approche territoriale.

2. Une échelle d'intervention cohérente

Dinan Agglomération a la caractéristique d'être une « Agglomération rurale ». Elle exerce de nombreuses compétences que lui confère les Lois de Décentralisation et qui lui sont confiées par les Communes dont elle procède :

Développement économique du territoire (économie, tourisme) ; Aménagement de l'espace communautaire (urbanisme, foncier) ; Transport et mobilité ; Équilibre social de l'habitat (habitat, logement) ; Politique de la Ville (déléguée à la Ville de Dinan) ; Création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage ; Collecte et traitement des déchets ; Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, climat, énergie ; Eau ; Eaux pluviales ; Assainissement ; Voirie d'intérêt communautaire ; Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; Action sociale : petite enfance et enfance).



L'Agglomération s'est par ailleurs dotée de nombreuses autres politiques publiques dans des domaines aussi variés que le développement culturel (saison culturelle, école de musique, réseau de bibliothèques...) et sportif, le soutien au mouvement associatif d'intérêt communautaire, le patrimoine (Coriosolis...), la sensibilisation à l'environnement (maisons nature...).

Des documents cadres lui permettent de fixer des stratégies d'intervention en termes d'aménagement et de développement de son territoire (le SCOT, le PLUi-H, le PCAET, la stratégie de développement économique, la stratégie de développement touristique...).

Avec l'exercice de l'ensemble de ses compétences et politiques publiques en matière d'aménagement et de développement du territoire, étant le

seul EPCI du périmètre éligible, il est assez logique que Dinan Agglomération soit le principal bénéficiaire du programme LEADER.

D'ailleurs, l'immense majorité des porteurs de projets sont satisfaits du portage du programme et de l'accessibilité des fonds rendue possible par Dinan Agglomération et souhaite conserver cet état de fait pour une prochaine génération de programme.

Le même constat est partagé et similaire sur la conclusion de la création de Dinan Agglomération. Dans l'ensemble, cela a permis une meilleure mise en œuvre du programme et de mieux connaître le territoire pour les porteurs de projet.

Partie 2 : Plus-value et mise en œuvre du programme

A/ Un large éventail de projets soutenus

1. La nature des projets aidés

Dans cette seconde partie du rapport, la classification des projets par leur nature est privilégiée afin de se rendre mieux compte des impacts qu'a eu le programme sur le territoire. Les projets concernant l'assistance technique (animation, gestion, évaluation) ne sont pas pris en compte.

On peut distinguer six catégories d'actions menées :

- Les dispositifs d'action en faveur de la jeunesse (ex : Création d'un Point Information Jeunesse, accompagnement de jeunes à la création de leur projet professionnel et/ou associatif, ...);
- Les équipements de services à la population (ex : Création d'un multi-accueil, création d'un local partagé au sein d'une résidence senior...);
- Les équipements touristiques et/ou culturels (Valorisation numérique de vestiges gallo-romains, bornes numériques d'information touristiques...);
- Les études comprennent des missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et d'audit (ex : audit d'architecture et énergétique dans des logements vacants en centre-bourg, étude du potentiel photovoltaïque de bâtiments publics, mise en place du label Cit'ergie, ...);
- Les manifestations culturelles (Exposition sur la galette et la crêpe, représentations théâtrales ...);
- Les projets de structuration des filières économiques (ex : structuration des filières agricoles et alimentaires, structuration de la filière bois-énergie, ...).

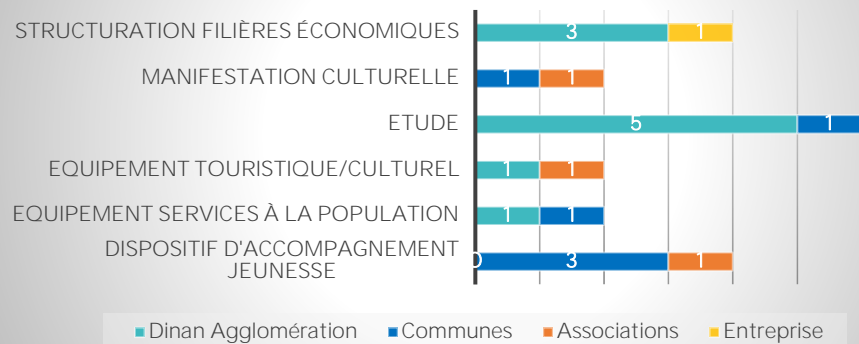
- ⇒ Un équilibre entre les projets liés au tourisme, aux services à la population dont la jeunesse et le développement économique ;
- ⇒ Plus du tiers des fonds ont servi à la structuration des filières économiques ;
- ⇒ Des équipements dédiés aux services à la population où l'effet levier des financements LEADER est le moins important ;
- ⇒ Une majorité d'études, d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et d'audit parmi les projets accompagnés ;

Nature des projets	Nombre	Coût total	Montant LEADER
<i>Dispositif d'accompagnement jeunesse</i>	4	250 502 €	113 684 €
<i>Equipement services à la population</i>	2	977 047 €	148 507 €
<i>Equipement touristique/culturel</i>	2	225 000 €	153 000 €
<i>Etude</i>	6	205 720 €	147 836 €
<i>Manifestation culturelle</i>	2	166 520 €	85 020 €
<i>Structuration filières économiques</i>	4	540 000 €	385 000 €
Total	20	2 364 789 €	1 033 047 €

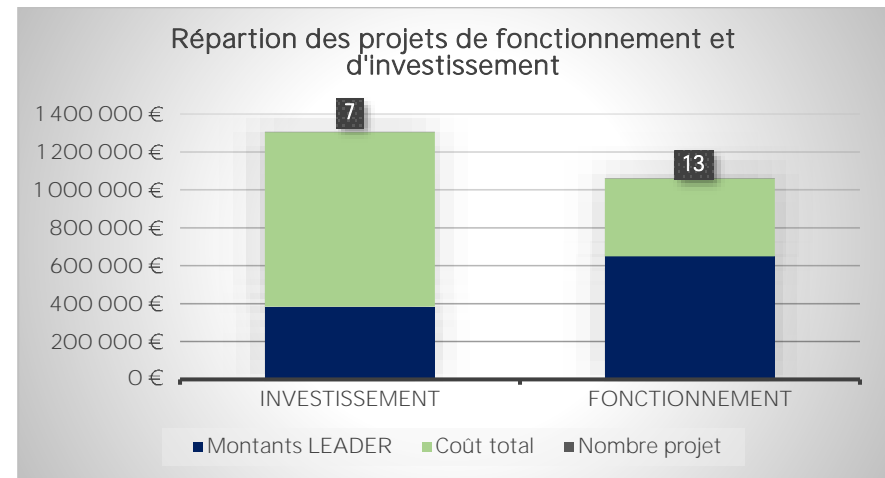
2. Des actions entreprises différentes selon les porteurs de projet

- ⇒ Une majorité de projets portée par Dinan Agglomération ;
- ⇒ Dinan Agglomération a porté presque la totalité des études et des projets de structuration des filières économiques ;
- ⇒ Les bénéficiaires privés ont porté des projets dans presque toutes les catégories ;
- ⇒ Les projets les plus coûteux ont été portés par les collectivités (Equipements et structuration de filières) ;
- ⇒ Les communes ont d'abord porté de nouveaux services à la population ;

Répartition des types de projets par types de bénéficiaires



3. Des fonds orientés vers des projets de fonctionnement



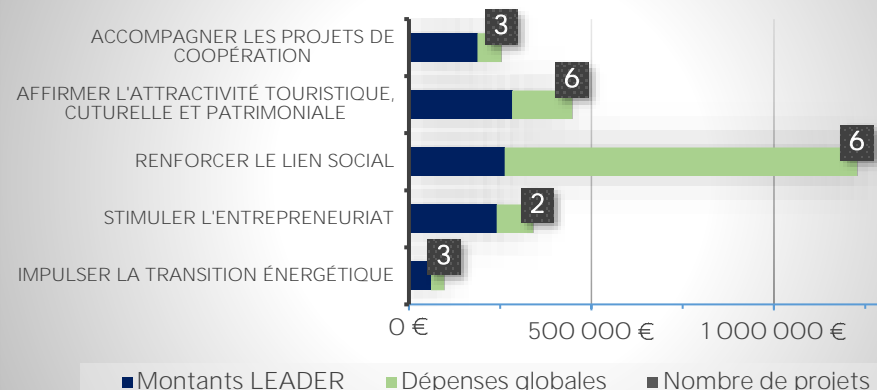
- ⇒ Presque deux fois plus de projets de fonctionnement que d'investissement ;
- ⇒ Parmi les 13 projets de fonctionnement, neuf ont financé des créations ou des maintiens d'emplois, dont les trois projets de coopération ;
- ⇒ Des projets d'investissement moins financés et deux fois plus coûteux que les projets de fonctionnement ;
- ⇒ Les bénéficiaires privés ont porté uniquement des projets de fonctionnement avec un financement de poste ;

B/ Une plus-value grâce à l'atteinte des objectifs

1. Une stratégie pertinente malgré la durée du programme et la recomposition territoriale

- ⇒ Une cohérence des projets sélectionnés avec la stratégie
- ⇒ Une répartition des montants LEADER par fiches-actions équilibrée et stable dans le temps (7% de modification)
- ⇒ Les thématiques des fiches-actions sont toujours considérées comme pertinentes
- ⇒ La thématique jugée prioritaire est la transition énergétique, suivie du renforcement du lien social et la stimulation de l'entrepreneuriat, avec la coopération comme diffus sur l'ensemble des axes de développement

Répartition des projets et montants par fiche-action



Les porteurs de projets considèrent qu'ils participent à la mise en œuvre de la Stratégie de développement local LEADER par les effets produits de leurs actions.

L'une des plus-values du programme LEADER estimée par les personnes interrogées est la prise en compte du développement durable pour les projets accompagnés. Ceux-ci souhaitent une prise en compte accentuée pour ce type de démarche à l'avenir.

En revanche, il est perçu une certaine faiblesse sur la dynamique économique et la création d'emploi. Cette perception est à mettre en lien avec le paragraphe sur le détail des impacts économiques où il existe une fuite à l'extérieur du territoire des dépenses réalisées. Mais, il y a eu un certain nombre de postes de créés ou maintenus. Cette méconnaissance doit inciter à effectuer davantage de retour sur les projets accompagnés tout au long du programme et une meilleure communication.

Il existe une unanimité sur la pertinence du contrat de partenariat Région-Dinan Agglomération, c'est-à-dire d'avoir au sein d'une démarche accès aux fonds européens et régionaux directement gérés par Dinan Agglomération.

Seule la Région, qui souhaite déconnecter les fonds Région des fonds européens territorialisés estiment nécessaires de remettre en cause cette modalité. En effet, la mise en œuvre des fonds Région s'est calquée sur la complexité administrative des fonds européens. Le fait d'avoir également plusieurs fonds avec des modalités et des objectifs différents ont alourdi la mise en œuvre globale du contrat de partenariat. Enfin, la Région souhaite redonner de la visibilité à ses propres fonds et reprendre la sélection des projets.

2. Le programme LEADER comme une méthode de développement local intégré

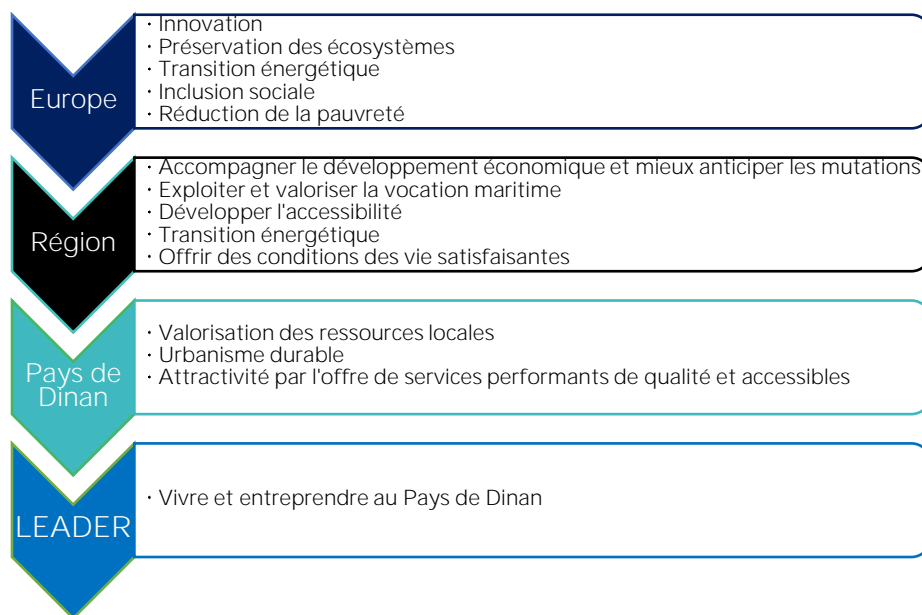
Que ce soit en matière de transition énergétique avec la mise en œuvre du PCAET par exemple, de stimulation de l'entrepreneuriat avec la mise en place de la stratégie de développement économique, de renforcement du lien social avec l'exercice de la compétence Action sociale, et enfin de développement de l'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale du

territoire, Dinan Agglomération possède la légitimité, la responsabilité, les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le programme LEADER à cette échelle et bénéficier de fonds pour réaliser des projets en lien avec la stratégie.

Cela explique le fait que Dinan Agglomération en est le principal bénéficiaire, mais dans la même proportion que les programmes précédents si l'on additionne les différentes structures fusionnées entre elles depuis sa création.

La véritable critique porte sur l'accessibilité des financements pour les porteurs de projets privés plutôt que sur la stratégie de développement local. En effet, celle-ci est jugée pertinente et adaptée aux besoins du territoire et en cohérence avec les orientations portées par les acteurs du territoire.

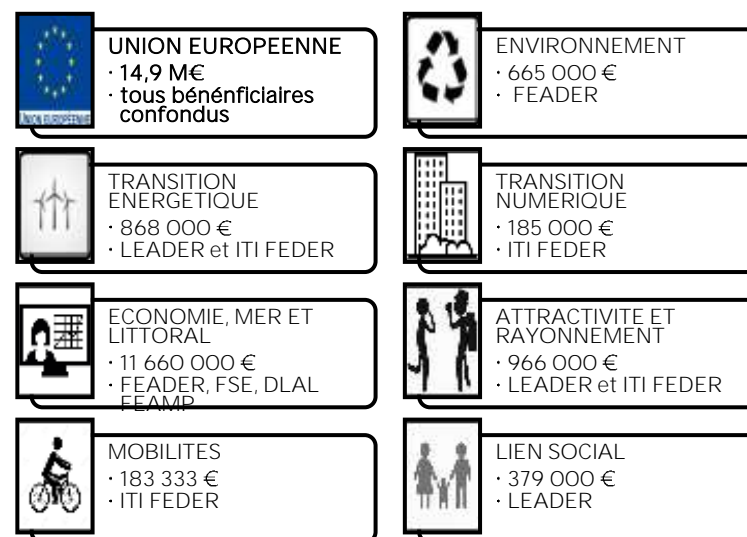
Une stratégie intégrée aux stratégies européenne et régionale :



3. La manne européenne sur le territoire

Au final, on peut estimer que plus de 14,9 M€ de fonds européens qui ont été mobilisés à l'échelle de Dinan Agglomération tous bénéficiaires confondus et tous dispositifs européens confondus. Ces financements ont accompagné des projets contribuant à la protection de l'environnement, au renforcement du lien social et des mobilités, et surtout au développement économique des filières agricoles et de la pêche.

On peut noter que la quasi-totalité des bénéficiaires ont identifié le FEADER comme étant l'origine de l'aide européenne LEADER.



La sélection des projets est effectuée pour aider les acteurs à s'engager pleinement dans les transformations rendues nécessaires par les transitions énergétique, numérique et territoriale.

C/ Des projets plus exemplaires qu'innovants

Des critères de sélection pour estimer les plus-values des projets :

- ⇒ Une mise en réseau réussie pour les projets de structuration des filières et les manifestations culturelles
- ⇒ Des études pour lancer des réalisations innovantes
- ⇒ Les nouvelles technologies intégrées aux équipements touristiques et culturels
- ⇒ Une grille de sélection régionale avec l'ajout de critères pour vérifier le respect de l'approche LEADER

1. Des critères de sélection pour apprécier les projets

C'est par l'inscription dans le temps et l'intégration au territoire que les porteurs de projets définissent le mieux l'exemplarité de leurs projets. Mais, la majorité des membres a une absence de perception de cette plus-value. Se pose la question de la mise en œuvre de retours d'expériences et un suivi des projets de leur part par exemple.

Pour autant, afin d'apprécier au mieux la qualité des projets et le respect des principes LEADER, les membres ont souhaité simplifier la grille de sélection LEADER validée lors du CUP du 14 septembre 2016. Il s'est agi de compléter les grilles régionales (Fonctionnement et investissement) de sélection en y ajoutant des cibles LEADER, et de ne pas avoir une grille de sélection LEADER distincte.

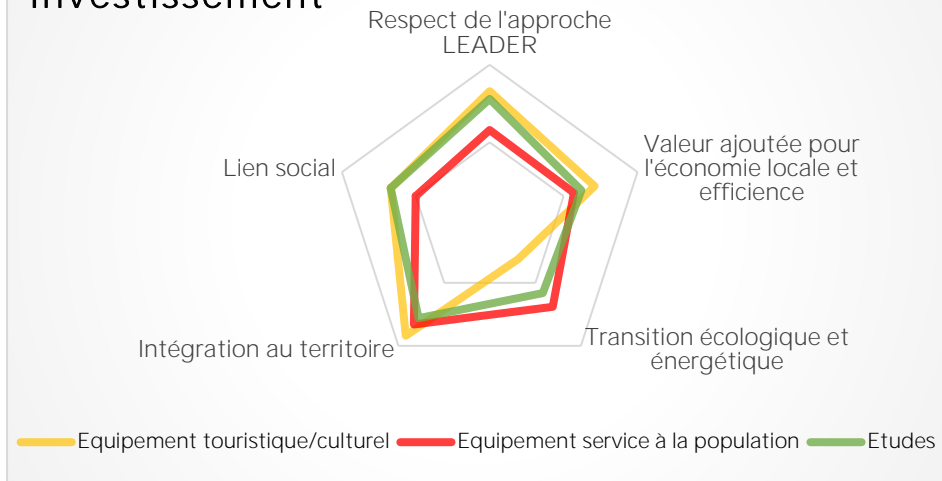
Il y a également eu l'instauration d'un indice de priorisation dans le cas d'un épuisement de l'enveloppe et/ou de la fiche-action afin d'aider à la sélection. Cela a garanti le respect des obligations communautaires en termes de transparence de la décision et de sa justification.

Les résultats obtenus ont été une simplification des renseignements à fournir par le porteur de projet, une simplification de l'analyse à mener par les membres du CUP et une simplification de l'analyse et des vérifications à réaliser par les services.

Pour autant, ces grilles étant particulièrement complexes à remplir pour les porteurs de projets et peu lisibles par les membres du CUP, une simplification sera à entreprendre pour une prochaine programmation.

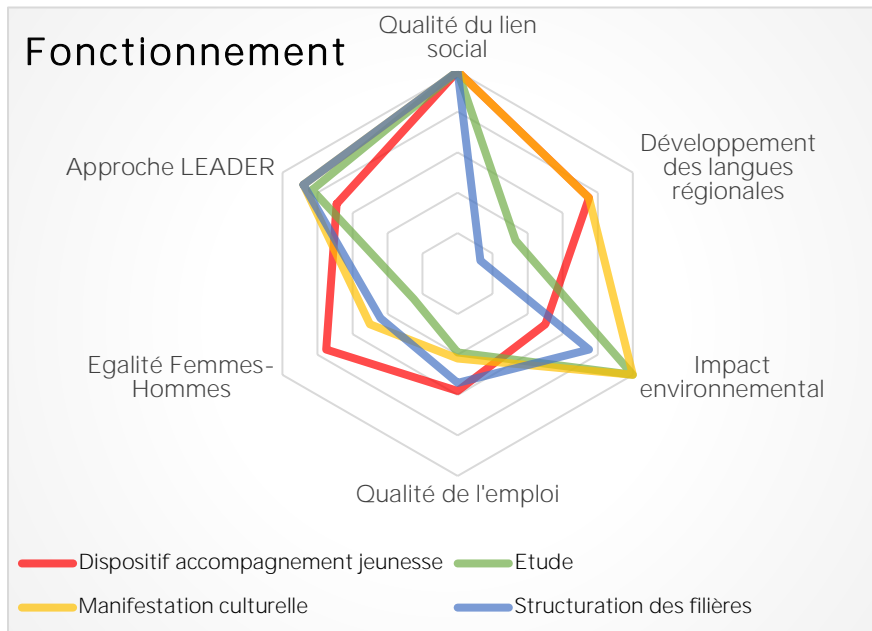
A travers l'analyse des grilles de sélection validés lors de différents CUP pour chacun des projets retenus, on peut conclure que les projets été plus exemplaires qu'innovants. Les graphiques suivants, divisés entre les dossiers « investissement » et les dossiers « fonctionnement » reprennent les critères de sélection de la grille d'analyse avec la représentation de la cible atteinte ou non, via les indices de priorisation.

Investissement



Les dossiers d'investissement sont fortement intégrés au territoire et répondent à des besoins très spécifiques et des enjeux jugés comme prioritaires dans l'exercice des compétences des collectivités. Ils ont une forte plus-value sur l'économie locale via les montants d'investissement et les champs d'intervention. C'est notamment le cas pour les équipements de services à la population et les études financés pour permettre l'émergence de solutions à la transition énergétique des bâtiments.

Fonctionnement



Les dossiers de fonctionnement ont un impact environnemental très fort. Tout comme les études citées précédemment, celles catégorisées en fonctionnement ont eu attrait à impulser la transition énergétique et à valoriser les ressources environnementales.

La plus forte valeur-ajoutée est celle de la qualité du lien social assurée par la réalisation de ces projets. Vu les objectifs de la stratégie de développement local, il est logique de retrouver ce résultat dans le cadre des projets accompagnés, notamment pour les manifestations culturelles et les dispositifs jeunesse.

Il est à noter que c'est principalement via ces derniers dispositifs que le principe de l'égalité femme-homme a été le plus largement promu.

2. Une innovation perçue par les porteurs de projet

La majorité des membres du CUP estiment qu'il y a trop peu de plus-value en termes d'innovation¹². Pourtant, 90% des porteurs de projets interrogés estiment que leurs projets peuvent être considérés comme une innovation. Cette différence de perception peut s'expliquer par la défense de la qualité des projets par leur maître d'ouvrage, tandis que les membres du CUP ont une vision plus globale à l'échelle des différents fonds du contrat de partenariat, et n'identifient pas facilement les projets spécifiquement financés par LEADER.

Au-delà de ces ressentis, il convient d'analyser les changements et les modifications opérés par les bénéficiaires, car ils sont directement acteurs de la plus-value des opérations et du programme :

- Une modification de leur méthode de travail pour la moitié d'entre eux et de leur manière de conduire un projet
- D'abord un changement du contenu même du projet, puis du montage (partenariat, méthode et mise en réseau)
- De façon plus anecdotique, les questions d'évaluation et d'appréciation de l'intégration des enjeux climatiques et écologiques
- Peu ont évolué sur leur perception du développement local et sur l'Union Européenne
- Presque la moitié des porteurs de projets ont procédé à une recherche spécifique de partenaires (notamment pour les projets de coopération)
- Un essaimage relativement important des projets, avec plus du tiers des projets qui ont contribué à l'émergence de nouveaux projets et inspiré d'autres actions.

D/ Un effort particulier pour la réalisation des projets de coopération

Trois projets de coopération menés durant le programme :

- ⇒ Un projet de coopération transnationale avec deux partenaires locaux et Dinan Agglomération comme chef de file
- ⇒ Un projet culturel de coopération entre 5 musées bretons
- ⇒ Plus de 10% de l'enveloppe LEADER pour ce type de projets
- ⇒ L'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans la stratégie

Avec trois projets de coopération menés dans le cadre du programme, représentant 253 550 € de dépenses financées à hauteur de 187 838 € de LEADER, la coopération trans/interterritoriale est un réel axe de

développement du programme. Ces projets de coopération viennent renforcer et sont en lien direct avec les autres axes de la stratégie de développement local.

On peut noter que les porteurs ont pointé la difficulté de monter ce type de projets extrêmement complexes, et plus encore avec un territoire étranger.

De par la nature de ces actions, ces initiatives ont un impact direct sur la mise en réseau des territoires et une ouverture sur le monde. Ces projets permettent l'échange de réalisations, d'expériences et de savoir-faire entre différents territoires qui ont les mêmes objectifs.

L'essaimage et la valorisation des résultats de ces coopérations restent indispensables et l'un des éléments clés pour affirmer la plus-value de ce type d'initiatives.

¹² Définitions retenues du caractère innovant des projets :





L'innovation territoriale concerne un bien ou un service innovant à l'échelle du territoire d'action du projet, bien que déjà mis en place sur d'autres territoires ou à l'échelle régionale / nationale.

L'innovation sociale et économique :

- L'innovation concerne une méthode de production, de commercialisation ou de diffusion innovante / peu communs.

- Le projet est mis en place au moyen d'une organisation innovante

- Le projet implique un public cible d'ordinaire peu pris en compte

	Titre de l'opération	Bénéficiaire et partenaires	Actions	Plan de financement
	<p>« Structuration de la filière locale Bois Energie pour une meilleure valorisation économique d'une ressource renouvelable et circulaire »</p> <p>Par Dinan Agglomération</p>	<p>Dinan Agglomération</p> <p>Société Coopération d'Intérêt Collectif Energies Renouvelables Pays de Rance</p>	<p>Action 1 / Echanges, retours d'expériences, ateliers, visites de terrains :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ sur la valorisation du bois-énergie locale et l'exploitation des ressources bioénergétiques _ Faire du bois énergie et des solutions bioénergétiques un modèle économique _ Valoriser les techniques et les meilleures solutions à l'échelle des exploitations et des bâtiments publics 	<p>Recettes : 120 000 € TTC Autofinancement : 24 000 € LEADER : 96 000 €</p> <p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Frais salariaux _ communication, frais techniques, logistique _ Prestations intellectuelles _ Frais de déplacement
	<p>« Structuration de la filière Bois Energie pour une meilleure valorisation économique d'une ressource renouvelable et circulaire »</p> <p>Par la SCIC ENR</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PNR des boucles de la Seine Normande -LAG Finlandais Aisapari -Thermopolis (agence locale de l'énergie en Finlande) -Metsakeskus (Centre national forestier finlandais) 	<p>Action 2 / Communication vers des groupes cibles pour sensibiliser</p> <p>Action 3 entre partenaires français / Etude sur la structuration du secteur bois-énergie et les valorisations possibles</p>	<p>Recettes : 80 000 € HT Autofinancement : 16 000 € Département : 15 000 € LEADER : 49 000 €</p> <p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Frais salariaux _ Sous-traitance _ Frais de déplacement _ Communication, traduction... _ Frais de gestion
		<p>Musée de Dinan</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Musée de l'Ancienne abbaye de Landévennec _ Ecomusée des Monts D'Arrée (Commana et Saint-Rival), _ Musée Bigouden (Pont-l'Abbé) _ Musée départemental Breton (Quimper) 	<ul style="list-style-type: none"> _ Un programme de valorisation de tourisme gastronomique sur le thème de la crêpe/galette _ Programme de communication _ La prestation d'1 agence de presse _ Accompagnement d'un cabinet juridique sur le respect des règles des marchés publics <p>A Dinan :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Une exposition temporaire, du 27 juin au 30 septembre 2020 _ Des actions de médiation, de juillet 2020 à décembre 2020 	<p>Recettes : 53 547 € HT Autofinancement : 10 709 € LEADER : 42 838 €</p> <p>Dépenses communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Communication _ Film et teaser _ Circuits touristiques _ Coordination juridique <p>Dépenses locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Scénographie _ Recherche historique _ Traduction texte _ Agent saisonnier

E/ Détail des impacts économiques indirects

1. Une grande variété de prestataires

Au mois de juin 2021 :

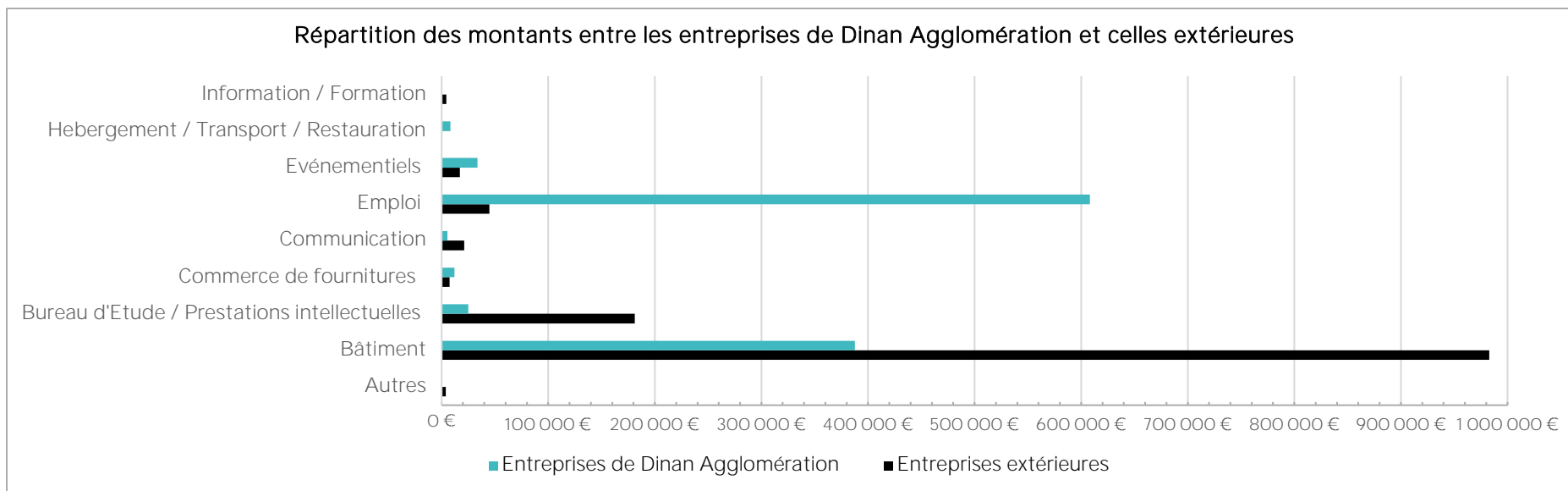
- ⇒ Les crédits LEADER ont contribué à payer 2 344 414 € de dépenses (272 factures/devis acceptés et dépenses diverses) émises par 152 émetteurs différents sur 20 projets traités.
- ⇒ Plus de 1 640 000 € de dépenses ont bénéficié à des entreprises
- ⇒ Plus de 652 000 € en faveur de l'emploi

Type d'émetteurs	Nombre d'émetteurs	Montants des dépenses (en €)
<i>Associations</i>	18	169 949
<i>Entreprises</i>	108	1 643 692
<i>Artistes</i>	11	57 439
<i>Profession libérale</i> <i>(Médecin, paléontologue et historien)</i>	3	7 554
<i>Structures publiques</i>	12	465 780
Total	152	2 344 414

2. Une majorité d'entreprises extérieures ont été sollicitées

Seulement un tiers d'entreprises de Dinan Agglomération qui ont capté moins de 30% des montants investis :

- ⇒ Pour Dinan Agglomération : 39 entreprises pour 452 630 € de dépenses
- ⇒ A l'extérieur : 69 entreprises pour 1 191 062 € de dépenses



Les projets d'investissement ont largement eu recours à des entreprises extérieures au territoire, que ce soit pour les maîtrises d'œuvre ou pour la réalisation des travaux, qui est de loin le premier poste de dépense (1,37 M€). Le rapport est presque de 1 à 4 pour les entreprises du bâtiment et plus de 1 à 10 pour les prestations intellectuelles.

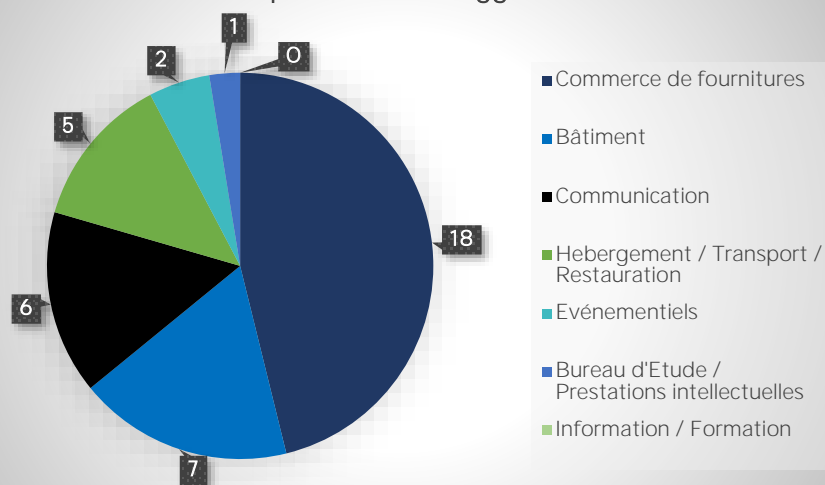
Si le recours à des bureaux d'études et des cabinets d'architecte à l'extérieur du territoire peut s'expliquer par la faible présence de ce type d'entreprises localement, il en est différemment pour les entreprises de gros œuvre, de charpente et de menuiserie par exemple. En effet, le tissu économique de Dinan Agglomération compte un grand nombre d'entreprises de cette catégorie et auraient donc dû bénéficier plus largement de ces investissements. La capacité des entreprises du

bâtiment du territoire à remporter des commandes publiques et leur compétitivité face à la concurrence peuvent être interrogées.

Les projets de fonctionnement ont permis la création et le maintien de 19 emplois sur le territoire, dont 5 pour l'animation et la gestion du programme LEADER (assistance technique).

Ces emplois ont en majorité bénéficié à des associations et des structures publiques. Il faut noter que les projets de structurations des filières agricoles et alimentaires, de la filière bois-énergie, représentant 3 emplois (2,7 ETP) de 2 à 3 ans, n'ont pas été comptabilisés, n'ayant pas encore les données disponibles.

Nombre d'entreprises de Dinan Agglomération

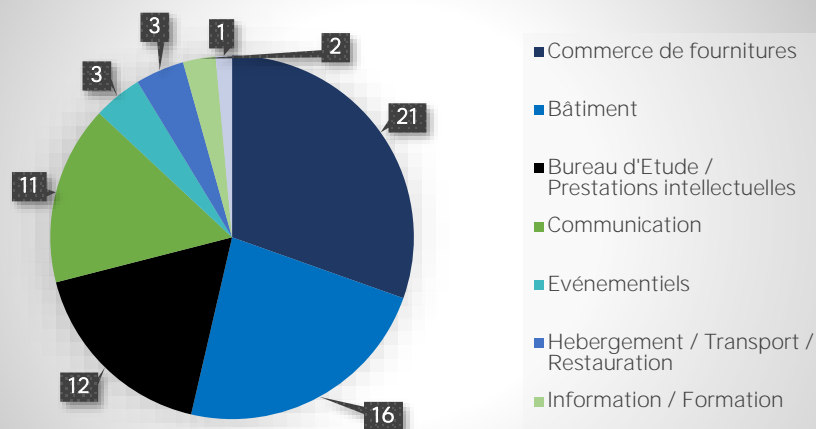


⇒ Pour Dinan Agglomération : 39 entreprises pour 452 630 € de dépenses

Les principales entreprises contactées localement sont d'abord les commerces de fourniture et de détail (alimentation / carburant / petits matériels ...) mais pour de faibles montants (11 969.97 €). On peut remarquer que ce sont les mêmes types de d'entreprises qui ont été les plus sollicitées à l'extérieur (cf. paragraphe suivant), malgré une offre conséquente sur Dinan Agglomération.

Suivent les entreprises du bâtiment, de la communication, de la restauration et de l'hébergement. Si ces dernières dépenses liées aux frais d'hébergement sont cohérentes avec la localisation des actions financées, on peut noter le haut niveau de recours aux entreprises de communication du territoire. Le faible montant de ces prestations permet de moins dépendre des critères de choix liés à la commande publique sur la localisation des entreprises.

Nombre d'entreprises extérieures



⇒ A l'extérieur : 69 entreprises pour 1 191 062 € de dépenses

Il existe une similarité entre les types d'entreprises sollicitées à l'extérieur du territoire et celles de Dinan Agglomération. On peut en conclure que les bassins d'emploi et d'activités voisins que sont Rennes Métropole et Saint-Brieuc viennent concurrencer fortement le tissu économique de Dinan Agglomération.

Des compétences spécifiques et à forte valeur ajoutée ont été recherchées à l'extérieur du territoire. Ce sont les bureaux d'études et prestations intellectuelles (Architectes / Maîtrise d'œuvre / contrôle / sécurité SPS ...), les événementiels (scénographie / prestations artistiques / artistes / historien ...) notamment.

Type d'entreprises	Nombre d'entreprises	Montants des factures en €	Nombre d'entreprises de Dinan Agglomération et les montants perçus	Nombre d'entreprises extérieures de Dinan Agglomération et les montants perçus
Bâtiments (Gros œuvre / charpente couverture / électricité / peinture / terrassement...)	23	1 370 468,21	<> 7 entreprises <> 387 730,44 €	<> 16 entreprises <> 982 737,77 €
Bureaux d'études et prestations intellectuelles (Architectes / bureaux d'études / Maîtrise d'œuvre / contrôle / sécurité SPS ...)	13	190 174,23	<> 1 entreprise <> 18 451,79 €	<> 12 entreprises <> 171 722,44 €
Commerce de fourniture (alimentation / carburant / petits matériels ...)	39	18 992,14	<> 18 entreprises <> 11 969,97 €	<> 21 entreprises <> 7 022,17 €
Communication (publicité / interprétariat / imprimerie / édition- diffusion...)	17	23 440,91	<> 6 entreprises <> 3 557,46 €	<> 11 entreprises <> 20 458,49 €
Événementiels (scénographie / prestations artistiques / artistes / historien ...)	5	29 099,82	<> 2 entreprises <> 22 620,96 €	<> 3 entreprises <> 6 478,86 €
Hébergement / Restauration / Transport (hôtels / restaurants / SNCF ...)	8	8 549,53	<> 5 entreprises <> 8 299,43 €	<> 3 entreprises <> 250,10 €
Information / Formation (outils pédagogiques / formations / documentations...)	2	1 165,40	Aucune entreprise	<> 2 entreprises <> 1 165,40 €
Autres (adhésion association / droits auteurs / droits diffusion ...)	1	1 227,16	Aucune entreprise	<> 1 entreprise <> 1227,16 €
TOTAL	108	1 643 117,40	<> 39 entreprises <> 452 630,05 €	<> 69 entreprises <> 1 191 062,39 €

Préconisations et conclusion

A/ Pistes de réflexion et recommandations

1. Envisager la création d'un comité technique en associant le conseil de développement
 - Un comité technique permettrait d'effectuer une première analyse des actions, en apportant un regard technique et critique pour apprécier l'éligibilité des projets avant que ceux-ci ne soient présentés au comité de programmation. Cette formule permettrait un gain de temps et serait un gage de conformité avec les exigences européennes. Une présentation complète des arguments et des avis donnés dans cette instance via une grille de sélection des projets lors des CUP, permettrait une bonne articulation entre les deux comités, en s'assurant du rôle de décision du Comité de programmation.
 - Les personnes membres à la fois du conseil de développement et du comité de programmation, et celles qui estiment n'être associées que trop tardivement aux projets présentés lors du CUP, pourraient intégrer ce comité technique afin de connaître les dossiers le plus en amont possible.
 - Les techniciens de Dinan Agglomération traitant les thématiques du prochain programme, les structures de développement (Chambres consulaires, mission locale, associations d'envergure...) s'inscrivant dans les thématiques et les objectifs du programme pourraient être utilement intégrés au comité technique. La présence des techniciens ou élus de ces structures lors du comité technique en fonction de l'ordre du jour afin de partager leurs connaissances, permettrait une mise en cohérence des politiques menées sur Dinan Agglomération, et le renforcement de l'ancrage territorial du dispositif.

2. Renforcer le rôle du Comité de programmation
 - Composition du comité de programmation : plus de jeunes ? plus de femmes ? Diversifier davantage les catégories socio-professionnelles, notamment avec la présence d'entrepreneurs, et celles correspondant aux thématiques traitées lors du prochain programme. La composition et la représentativité des membres du Conseil de développement permettraient de répondre en partie à ces interrogations.
 - Une réflexion annuelle de la part des membres du GAL sur son organisation (déroulements des réunions, fréquence, lieu, articulation avec le comité technique) pourrait faciliter la mise en œuvre du dispositif Leader.
 - Définir des critères de sélection plus simples, mesurables facilement, adaptés aux thématiques et transparents pour les porteurs de projets et les membres du CUP.
 - Sensibilisation des membres du GAL aux objectifs du programme et à leur rôle dès le début du programme et lors de leur intégration. Cela permettrait de bien s'imprégner la stratégie du GAL et de connaître précisément son plan de développement afin de bien le respecter. Cette formation permettra également de constituer un véritable groupe de travail assuré d'une certaine cohésion.

3. Assurer le suivi des projets et les retours d'expérience

- En complément des évaluations du programme, un suivi continu des opérations mené par l'équipe technique serait utile pour mesurer tout au long du programme les impacts des projets, identifier leurs forces et faiblesses, et leur réponse aux attendus du programme. Ce suivi pourrait prendre la forme d'un tableau à compléter au fur et à mesure de l'avancée des opérations. Ce tableau pourrait comprendre des critères déterminés en début de programme et leurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs à renseigner à la fin de chaque opération.
- Réfléchir à la mise en place d'un accompagnement des porteurs de projets afin de les aider à monter leurs projets (via un comité technique) et d'en référer au comité de programmation. Ceci favoriserait la mise en réseau des porteurs, et permettrait d'avoir un suivi des actions menées. Il serait difficile d'imaginer une telle organisation pour toutes les opérations, mais elle serait possible pour des actions jugées structurantes et sollicitant des montants de subvention importants.

4. Elaborer une stratégie de communication interne et externe

- Valoriser ce qui a été réalisé durant ce programme Leader. Par exemple, lors de réunions publiques, il est à envisager la diffusion d'un support de communication présentant les résultats de la mise en œuvre du programme et incitant les porteurs potentiels à se faire connaître pour le prochain exercice.
- Organiser des réunions publiques, en y associant les représentants de Dinan Agglomération et les services, les principales associations correspondant aux thématiques du futur programme, les porteurs potentiels. Inviter également les porteurs de projets du précédent programme pour témoigner de leur expérience et répondre aux questions.
- Réaliser une nouvelle page web de communication plus incitative et pédagogique pour le nouveau programme Leader sur le site de Dinan Agglomération.
- Intégrer un focus sur un projet soutenu au sein des outils de communication de Dinan Agglomération (lettre aux élus, conférence des maires...)
- Convaincre les porteurs de projets d'informer au maximum leurs contacts de l'existence de ce dispositif.
- Compléter par une publication régulière dans la presse locale des initiatives Leader, et notamment lors de la réunion annuelle de réflexion qui pourrait s'accompagner d'une visite publique d'un site financé par le programme.

B/ Conclusion

On peut dire que le GAL de Dinan Agglomération a su profiter de l'opportunité offerte par le programme Leader 2014-2020. Malgré les contraintes générées par une évolution du périmètre, de l'environnement institutionnel local et de la crise sanitaire à partir de 2020, l'équipe dirigeante du GAL a su mobiliser les acteurs locaux et surmonter ces difficultés afin de parvenir aux objectifs fixés. Le GAL s'est efforcé d'adapter son fonctionnement et de toujours veiller à la qualité des projets aidés pour satisfaire au mieux les spécificités du programme Leader tout au long de ces cinq années. Cette faculté d'adaptation se retrouve non seulement dans la dynamique de programmation, mais également dans l'évolution des moyens d'animation et la mobilisation régulière et renouvelée des membres du CUP.

Ce programme européen est considéré comme un moyen au service du développement du territoire par les acteurs locaux et un outil financier unique. Cette appréciation particulière s'est définie par le mode de gouvernance partagée et locale, l'accompagnement des porteurs de projet par du personnel dédié, le fort taux de financement public, la possibilité de financer des projets fonctionnement et de coopération. Ces spécificités sont à conserver.

Le dispositif n'est pourtant pas exempt de points à améliorer afin d'amplifier son efficacité et sa plus-value, notamment auprès des porteurs de projets privés. L'amélioration indispensable des modalités de paiement et des délais de traitement (l'avance de trésorerie) et la simplification administrative (devis, /...) sont des préalables nécessaires à une portée accrue du programme auprès des structures locales, notamment associatives. En dehors des cadres imposés par l'Union Européenne où peu de leviers d'amélioration sont disponibles à l'échelle territoriale, la facilité d'accès à un cofinancement public permettant de lever le financement LEADER pour les porteurs de projets privés, peut trouver une solution à l'échelle locale avec les collectivités publiques partenaires. Ce ne sont qu'à ces conditions que ce programme européen pourra être rendu plus proche, plus accessible pour les différents porteurs de projets et donc la société civile.

L'ancrage territorial demeure un atout majeur de ce programme de développement. L'une des démonstrations en est que les bénéficiaires souhaitent conserver le même périmètre géographique et Dinan Agglomération comme structure porteuse pour un futur programme. C'est cette proximité et cette accessibilité qui sont plébiscitées. La subsidiarité en est une autre démonstration. Alors que le paysage institutionnel a été bouleversé, la thématique initialement choisie « Vivre et entreprendre au Pays de Dinan » a su correspondre à un besoin du territoire durant de nombreuses années malgré sa perpétuelle évolution.

Ce programme a également encouragé la mise en réseau des acteurs du territoire d'une façon globale, aussi bien du point de vue des membres du GAL que de celui des porteurs de projets. Ces rencontres ont permis aux bénéficiaires d'étendre leurs partenariats, et d'avoir une certaine reconnaissance de la part des structures publiques locales. Cela a contribué au développement du territoire avec notamment des impacts en termes d'image vis-à-vis de l'extérieur, d'amélioration des pratiques, d'interconnaissance des acteurs, et même des impacts sur le tissu économique local.

Au final, l'immense majorité des projets accompagnés sont pérennes et certains connaîtront des suites. En effet, les bénéficiaires ayant réalisé des études et des expérimentations dans le cadre de structurations de filières, telles que le bois énergie, le photovoltaïque, les énergies renouvelables citoyens, les filières agricoles et alimentaires, ont un autre projet pour les années à venir. Ces initiatives trouvent toute leur place et leur logique dans les futures priorités recensées auprès des membres du CUP et des porteurs de projets. La transition écologique (maîtrise foncière et lutte contre l'artificialisation, gestion de l'eau, énergie, les mobilités vertes...) arrive en tête des thématiques de développement à traiter en priorité pour les prochaines années. Thématique qui est à mettre en lien avec le souhait de renforcer l'entrepreneuriat et l'économie, tout comme la nécessaire transition numérique qui bouleverse l'ensemble des usages du quotidien. La coopération entre territoires est également perçue comme un moyen d'accélérer ces transitions.

On peut alors espérer que le territoire de Dinan Agglomération poursuive ces dynamiques engagées grâce à l'obtention d'un nouveau programme Leader.

Annexes

A/ Liste des projets sélectionnés

Fiches-actions

- 1 *Initier le territoire de demain : impulser la transition énergétique*
- 2 *initier le territoire de demain :stimuler l'entreprenariat*
- 3 *Renforcer le lien social*
- 4 *Affirmer l'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale du territoire*
- 5 *Accompagner et soutenir les projets de coopération et/ou transnationale*
- 6 *LEADER Ingénierie*

F A	Porteur projet	Intitulé projet	Dépenses éligibles	LEADER		Autres Cofinanceurs			Autofinancement		Passage CUP avis opportunité
1	Dinan Agglomération	Label Cit'Ergie	33 480,00	10 044,00	30%	ADEME	16 740,00	50%	6 696,00	20%	02.10.2018
1	Dinan Agglomération	Audit d'architecture et énergétique de logements vacants en centre-bourg	33 000,00	26 400,00	80%				6 600,00	20%	21.05.2019
1	Dinan Agglomération	Etude photovoltaïque du patrimoine DA et communes adhérentes CEP	30 000,00	24 000,00	80%				6 000,00	20%	03.12.2019
2	Dinan Agglomération	Structuration filières agricoles et alimentaires	190 000,00	120 000,00	63%	Département - ligne LEADER	32 000,00	17%	38 000,00	20%	02.10.2018
2	Dinan Agglomération	Actions partenariales /promotion économique DA	150 000,00	120 000,00	80%				30 000,00	20%	02.10.2018
3	Ville de Dinan	Point Information Jeunesse – année 1	16 239,21	20 424,00	80%				3 247,84	20%	16.01.2018
3	Ville de Dinan	Point Information Jeunesse – année 2	20 030,00	16 024,00	80%				4 006,00	20%	28.11.2018

3	Ville de Dinan	Point Information Jeunesse – année 3	37 300,00	29 840,00	80%				7 460,00	20%	02.07.2019
3	Dinan Agglomération	Création multi-accueil Lanvallay	900 000,00	120 000,00	13%				372 513,75	41%	28.11.2018
						Etat - DETR	120 000,00	13%			
						Département	167 486,25	19%			
						CAF	120 000,00	13%			
3	Commune Plumaudan	Création local partagé au sein résidences intermédiaires	77 046,75	37 000,00	37%	Département - Contrat territoire	25 425,43	33%	7 126,82	10%	28.06.2018
3	Steredenn	Projet K'onCrée	176 933,00	54 828,60	30%	Région-contrat partenariat	86 717,80	50%	35 386,60	20%	15.11.2017
4	Dinan Agglomération	Etude Aménagt & valorisation numérique du sanctuaire Haut Bécherel	40 000,00	32 000,00	80%				8 000,00	20%	20.03.2018 28.06.2018
4	Dinan Agglomération	Etude définition stratégie touristique	39 840,00	32 000,00	80%				8 000,00	20%	28.06.2018
4	Ville de Dinan	Etude culturelle de l'Abbaye de Léhon	29 400,00	23 520,00	80%				5 880,00	20%	26.03.2019
4	Cie Le combat ordinaire	Les déferlants	112 972,00	42 182,38	39%	Région-(sectoriel)	3 000,00	3%	19 559,62	17%	26.03.2019
						CD22 (Leader)	40 000,00	35%			
						EPCI (DA)	2 500,00	2%			
						Commune	750,00	1%			
						Recettes	4 980,00	4%			
4	Dinan Agglomération	Valorisation numérique de vestiges gallo-romains	180 000,00	117 000,00	65%	CRB ligne sectorielle	27 000,00	15%	36 000,00	20%	03.12.2019
4	St Helen	Etude de valorisation forêt Coetquen	60 000,00	48 000,00	80%				12 000,00	20%	03.03.2021
4	Languedias	Construction espace agricole intergénérationnel	230 000,00	120 000,00		Département	64 000,00		46 000,00		03.03.2021
5	SCIC ENR Pays de Rance	Structuration filières Bois Energie	80 000,00	49 000,00	61%	Département	15 000,00	19%	16 000,00	20%	02.07.2019
5	Dinan Agglomération	Structuration filières Bois Energie	120 000,00	96 000,00	80%				24 000,00	20%	02.07.2019
5	Ville de Dinan	Et vous, êtes-vous plutôt crêpe ou galette ?	53 547,66	42 838,13	80%				10 709,53	20%	03.12.2019

6	SMPD - Dinan Agglomération	Ingénierie 2015	25 215,68	20 172,54	80%				5 043,14	20%	15.11.2017
6	SMPD - Dinan Agglomération	Ingénierie 2016	39 116,85	31 293,48	80%				7 906,03	20%	15.11.2017
6	Dinan Agglomération	Ingénierie 2017	24 222,80	19 378,24	80%				4 844,56	20%	28.11.2018
6	Dinan Agglomération	Ingénierie 2018	98 384,44	78 707,55	80%				19 676,89	20%	28.11.2018
6	Dinan Agglomération	Ingénierie 2019	98 458,76	78 767,00	80%				19 691,76	20%	21.05.2019
6	Dinan Agglomération	Ingénierie 2020	102 745,11	82 196,09	80%				20 549,02	20%	03.12.2019
6	Dinan Agglomération	Ingénierie 2021	56 823,11	45 458,49	80%				20 610,84	20%	03.12.2019
	TOTAL	35 PROJETS	3 021 275,37	1 527 030,50							

B/ Cadre global du contrat de partenariat avec la Région

Le contrat de partenariat permet d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire par la mobilisation de crédits européens, régionaux et territoriaux.

Il formalise les soutiens apportés à cette stratégie par la Région, mais également par l'Europe. Il permet ainsi d'articuler au mieux la mobilisation des différents fonds, en tenant compte des objectifs et spécificités de chacun d'entre eux. Une révision a eu lieu en 2017. Elle a porté sur l'identification des axes et priorités de développement et a permis d'ajuster la gouvernance des contrats.

A travers le contrat de partenariat, chaque Pays a la possibilité de mobiliser :

- Des crédits régionaux de la politique territoriale régionale ciblés sur des priorités de développement partagées. Ils représentent une enveloppe préfléchée de 266 M€ vers les 21 pays et les îles. Pour le Pays de Dinan la Région garantit pour le territoire, sur la période 2014 -2016, une enveloppe de 4 163 619 €.

- Du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) territorialisé, à travers un « Investissement territorial intégré » (ITI). L'ITI est un instrument de mise en œuvre des fonds européens, permettant de cibler leur intervention sur un territoire donné afin de permettre la mise en œuvre d'une stratégie territoriale intégrée. Un montant de 77 M€ de FEDER a été orienté sur ces approches territoriales dans le Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE breton approuvé le 17 décembre 2014 par la Commission européenne (29 M€ pour les deux Métropoles et 48 M€ pour les Pays (hors territoires des deux Métropoles). Les actions suivantes des axes 1 et 3 du PO sont mobilisables à travers l'ITI Pays :

Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques

Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables

Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel

Action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité

- Du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (dans le cadre des programmes Leader), à travers l'outil «Développement local mené par les acteurs locaux » (« DLAL »). Outil de développement territorial intégré au niveau infra-régional, Leader4 accompagne, sur des territoires ruraux, des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. 36,8 M€ ont été réservés au programme Leader dans le projet de Programme de Développement Rural Breton.

- Du Fonds Européen pour les Activités Maritimes et la Pêche (FEAMP), à travers l'outil DLA. Le DLAL FEAMP est un instrument de territorialisation visant à renforcer le lien des activités de pêche et d'aquaculture avec leur territoire et les autres activités du territoire.

C/ Liste des personnes interrogées en entretien semi-directif

MEMBRES PRIVÉS DU CUP	MEMBRES PUBLICS DU CUP	PORTEURS DE PROJET	PARTENAIRES ET TECHNICIENS
Mme Sophie LEROY	M. Arnaud LECUYER (Président de Dinan Agglomération)	Violaine BEASSE (chargée de mission financements externes à la Ville de Dinan)	Colette LAFAGE (Cheffe de service Contractualisation à la Région)
M. Jean-René PRUAL (assure le suivi avec le DLAL FEAMP)	M. Dominique RAMARD (représentant l'autorité de gestion)	Cécile PANSART (Service tourisme et ancienne chargée de mission Contractualisations)	Sylvie LE JEUNE (Gestionnaire LEADER à Dinan Agglomération)
Mme Bénédicte ROQUES	Mme Suzanne LEBRETON (1ère Vice-Présidente en charge de la contractualisation)		
M. Gérard DENIAUX (porteur de projet également)			

D/ Guide des entretiens semi-directifs

Thème 1 : Quel est l'apport du programme sur le territoire ?

La cohérence de la stratégie LEADER au niveau interne entre les objectifs de la stratégie, les contributions prévues, la combinaison des interventions et les réalisations, les résultats et les impacts attendus ;

La pertinence de la stratégie au regard des besoins les plus importants du territoire du GAL, définis sur la base de l'analyse AFOM et de l'évaluation des besoins ;

Sous-thèmes :

- Les apports sont-ils cohérents avec la stratégie locale de développement initiale ?
- Qu'est-ce que le programme a le plus apporté au territoire ?
- Qu'est-ce que le programme a le moins apporté au territoire ?
- A-t-il plus apporté au secteur public ou privé ?
- Pensez-vous que la création de Dinan Agglomération a permis une meilleure mise en œuvre du programme ? Pourquoi ?

La cohérence de la stratégie LEADER au niveau externe entre les différents instruments financiers mis en œuvre parallèlement dans un même territoire ;

Sous-thèmes :

- Selon vous, le contrat de partenariat avec l'approche pluri-fonds (Région, UE...) a-t-il permis de renforcer la mise en œuvre de stratégies de développement local, et de répondre efficacement aux besoins de votre territoire ? Pourquoi ?
- Cela a-t-il permis de faire émerger des projets spécifiques ? D'atteindre des porteurs de projets spécifiques ?
- La territorialisation des fonds européens et de fonds Régionaux est-elle une plus-value ? Quels avantages ou inconvénients ?

Thème 2 : La composition des instances du programme LEADER est-elle un atout ? Thème 3 : Que pensez-vous du cycle de vie des projets et de la répartition des tâches entre les institutions ?

L'évaluation du mécanisme de mise en œuvre de l'approche LEADER concernant sa capacité à garantir l'application de la méthode LEADER ;

Sous-thèmes :

- Quelle est l'implication des acteurs privés ? des acteurs publics ? difficultés ? atouts ?
- Apport pour les porteurs de projet ?
- Que pensez-vous de la manière dont se déroulent les réunions ? (Présentation, durée...)
- Réalisation des différents dossiers, délais,...
- Instruction des dossiers
- Pièces complémentaires réclamées
- Rôle des différentes institutions (ASP, Région, GAL).

Thème 4 : Quelle est la relation avec la cellule LEADER ?

L'évaluation de la valeur ajoutée créée par le mécanisme de mise en œuvre et les activités d'animation, c'est-à-dire la méthode LEADER lorsqu'elle est appliquée correctement ;

Sous-thèmes :

- Accompagnement jusqu'au comité de programmation ? Puis pour le dossier de subvention ? puis pour le dossier de paiement ? Disponibilité ? réactivité ? Compétences nécessaires ?
- Capacité de la cellule à améliorer les projets au regard des objectifs de la stratégie du programme.

Thème 5 : Que pensez-vous de l'animation du programme ?

L'évaluation de l'animation par les GAL, c'est-à-dire la capacité des GAL à mener des activités d'animation visant à sensibiliser la population locale et à renforcer la disponibilité, la coopération et la capacité de réseautage au sein de celle-ci ;

Sous-thèmes :

- Connaissance du programme par les autres cofinanceurs publics
- Connaissance des projets financés par le programme
- Connaissance du fonctionnement du programme
- Capacité du GAL à sensibiliser les populations locales (élus LEADER et membres COPROG)
- Capacité du GAL à faciliter les échanges entre institutions

Thème 6 : Que pensez-vous du bilan financier présenté ici ?

Les contributions des opérations menées au titre de la stratégie LEADER à la réalisation des objectifs de la stratégie ainsi que sur l'efficacité et l'efficience de ces contributions ;

Sous-thèmes :

- Avancement de l'enveloppe
- Consommation par fiche action
- Thématique les plus retenues
- Plafond / plancher des fiches actions
- Nature et de la qualité des projets aidés ? (nombre, volume, rayonnement...)
- Les projets de coopération ?

Thèmes 7 et 8 : A refaire, qu'est-ce que vous changeriez ?

L'analyse des facteurs de réussite et d'échec en lien avec la réalisation des objectifs de la stratégie LEADER ;

Sous-thèmes :

- Perception globale du programme (un animal, un mot pour définir le programme)
- approfondir pourquoi ce choix.

Sous-thèmes :

- Recommandations
- Thématiques / actions à plus mobiliser
- Thématiques / actions non utiles ou non prioritaires

E/ Questionnaire en ligne à destination des porteurs de projet

Identité

Questions	Eléments de réponse
- Si vous le souhaitez vous pouvez laisser votre identité	
- Nom	
- Prénom	
- Organisme	

I – Projet

Objets évalués :

- L'évaluation du mécanisme de mise en œuvre de l'approche LEADER concernant sa capacité à garantir l'application de la méthode LEADER ;
- Les contributions des opérations menées au titre de la stratégie LEADER à la réalisation des objectifs de la stratégie ainsi que sur l'efficacité et l'efficience de ces contributions ;

Questions	Eléments de réponse
- Selon vous le programme LEADER a-t-il eu un effet levier sur la création des projets ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout

- Sans l'apport technique de LEADER, votre projet :	Aurait été le même, n'aurait pas vu le jour, aurait moins pris en compte l'environnement, aurait été moins innovant, aurait vu le jour plus difficilement
- Sans l'apport financier de LEADER, votre projet :	n'aurait jamais vu le jour, aurait vu le jour mais plus tard, aurait vu le jour mais aurait été plus modeste, aurait vu le jour mais plus tard et plus modeste, aurait vu le jour de la même façon et dans les mêmes délais
- Leader a-t-il permis leur pérennité ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Considérez-vous que votre projet constitue une innovation pour votre territoire (est-ce un projet pilote ?)	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Si oui, De quel type d'innovation s'agit-il ?	Montage (partenariat, méthode mise en réseau) / La réalisation (contenu même du projet). Autres : précisez...
- En devenant porteur de projet Leader, avez-vous modifié :	Vos méthodes de travail ; Votre perception du développement local ; Votre manière de conduire un projet ; Votre perception de l'Union Européenne ; Votre participation dans la vie locale
- Le montage du dossier LEADER a-t-il nécessité une recherche spécifique de partenaires ?	Oui ou non Si oui, lesquels (techniques, financiers,...)
- Les effets de l'action en termes quantitatifs et qualitatifs correspondent-ils à ce qui était attendu ?	(OUI, NON pour les modalités suivantes :) Assurer la transition énergétique ; renforcer le lien social ; Création d'emploi et stimuler l'entrepreneuriat ; renforcement attractivité touristique, culturelle et patrimoniales ;
- Votre action a-t-elle contribué au développement d'autres projets ? Certains éléments de votre action ont-ils inspiré d'autres expériences ? (En dehors du programme ?)	Oui - non

II – Stratégie

Objets évalués :

- La cohérence de la stratégie LEADER au niveau interne entre les objectifs de la stratégie, les contributions prévues, la combinaison des interventions et les réalisations, les résultats et les impacts attendus ;
- La cohérence de la stratégie LEADER au niveau externe entre les différents instruments financiers mis en œuvre parallèlement dans un même territoire ;
- La pertinence de la stratégie au regard des besoins les plus importants du territoire du GAL, définis sur la base de l'analyse AFOM et de l'évaluation des besoins ;

Questions	Eléments de réponse
- Pensez-vous que le programme LEADER aborde des thématiques variées ?	Oui - non
- Quelles thématiques vous semblent les plus prioritaires pour notre territoire ? (du plus prioritaire au moins prioritaire)	Classement de 1 (très) à 5 (pas prioritaire) (5 FA pour Dinan Agglomération)
- Etes-vous satisfait de l'accessibilité des financements LEADER ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Pensez-vous que la création de Dinan Agglomération a permis une meilleure mise en œuvre du programme ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Pensez-vous que le programme LEADER a aidé les porteurs de projet à mieux connaître le territoire et Dinan Agglomération ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Savez-vous de quel fonds européen est issu le programme LEADER ? Articulation avec les autres fonds	FEDER, FSE, FEADER, FEAMP, FER
- Jugez-vous pertinent le contrat de partenariat entre la Région et Dinan Agglomération, c'est-à-dire d'avoir des fonds européens, régionaux directement gérés par Dinan Agglomération ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
Question ouverte (non obligatoire) : Avez-vous d'autres remarques sur la stratégie ?	Zone de texte

III – Valeur ajoutée du programme et l'équipe LEADER

Objets évalués :

- L'évaluation de la valeur ajoutée créée par le mécanisme de mise en œuvre et les activités d'animation, c'est-à-dire la méthode LEADER lorsqu'elle est appliquée correctement ;
- L'évaluation de l'animation par les GAL, c'est-à-dire la capacité des GAL à mener des activités d'animation visant à sensibiliser la population locale et à renforcer la disponibilité, la coopération et la capacité de réseautage au sein de celle-ci ;

Questions	Eléments de réponse
- Antérieurement à votre projet, aviez-vous déjà connaissance du soutien de l'Europe ?	Oui et je connaissais aussi les orientations des programmes européens, oui mais vaguement sans penser que cela pourrait me concerner, non pas du tout

- Comment avez-vous eu connaissance de la possibilité de bénéficier d'une subvention européenne pour votre projet ?	Via les équipes techniques, via le bouche à oreille, via la Région, via le Département, via les élus, autre (précisez)
- Comment avez-vous eu connaissance du programme LEADER du territoire ?	Vous vous êtes rapprochés d'un de ces interlocuteurs, vous avez été identifié et sollicité par un de ces interlocuteurs
- Comment jugez-vous les informations qui vous ont été délivrées sur les modalités de mobilisation du fonds LEADER ? <ul style="list-style-type: none"> o informations relatives aux critères d'éligibilité des projets o informations relatives aux modalités administratives de montage de dossier o informations relatives aux règles de gestion d'une subvention européenne (points de vigilance dans l'exécution du projet, règles de paiements des subventions...) 	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Etes-vous satisfait de l'accompagnement fait par l'équipe pour le montage de votre dossier LEADER ? <ul style="list-style-type: none"> o avant coprog ? o pour dossier de subvention ? o pour dossier de paiement ? 	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- De manière générale, considérez-vous que vos premiers contacts avec la cellule LEADER ont été :	Un élément déclencheur, un élément utile pour vous conforter dans votre idée, un élément d'accélération de votre décision et réalisation, un élément dissuasif, sans effet, autre (précisez)
- En tant que porteur de projet, la présentation de votre projet devant les membres du CUP est-elle utile ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Avez-vous eu des échanges avec les membres du comité en dehors des réunions du comité ? Si oui, ces échanges vous ont-ils aidés dans l'élaboration de votre projet ?	Oui - non Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Selon les étapes de votre projet, comment jugez-vous l'accompagnement qui vous a été donné par l'équipe LEADER ? <ul style="list-style-type: none"> o Avis sur la conformité préalable du projet, identification des points d'éligibilité ? o Aide au montage du dossier de demande de subvention o Informations sur les prescriptions réglementaires (dispositions réglementaires à respecter) o Aide au montage du dossier de paiement o Informations sur la suite du dossier et les possibilités de contrôles 	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Comment jugez-vous la durée de traitement par la Région sur : <ul style="list-style-type: none"> o La phase d'instruction de votre demande de subvention 	Rapide, satisfaisant, trop long, interminable

<ul style="list-style-type: none"> o La phase de paiement de votre subvention o Eventuellement, la phase de contrôle à posteriori de votre dossier 	
Question ouverte (non obligatoire) : Avez-vous d'autres remarques sur la plus-value du programme et/ou sur la cellule LEADER ?	Zone de texte

IV En résumé et pour la future génération 2021-2027 :

Objets évalués :

- **L'analyse des facteurs de réussite et d'échec** en lien avec la réalisation des objectifs de la stratégie LEADER ;

Questions	Eléments de réponse
- Pour vous, quels sont les avantages d'avoir été aidé par Leader ?	Zone de texte
- Pour vous, quels sont les inconvénients d'avoir été aidé par Leader ?	Zone de texte
- Quels sont les points à améliorer sur ce programme (administratifs, animation,...) ?	La simplification administrative (devis, délibérations du conseil...); Les modalités de paiement et leurs délais (l'avance de trésorerie); La capacité financière (apport des 20%); la nécessité d'un cofinancement public; Les cadres imposés par l'Union Européenne; Les cadres imposés par le programme Leader; Les cadres imposés par le GAL
- Parmi la liste suivante, que souhaiteriez-vous conserver pour une future programmation ?	La structure porteuse, le territoire, l'équipe d'animation; la proximité; Les exigences de sélection; Le taux de financement; autres (préciser)
- Selon vous, quels sont les points d'amélioration pour une future programmation ?	Zone de texte
- Trouvez-vous intéressant que l'Europe propose ce type de dispositif ?	Oui - non + zone de texte
- Auriez-vous un nouveau projet à présenter pour une future programmation ?	Oui - non
- Quelles priorités en termes de stratégie devraient être mises en avant lors de la future programmation ?	(transition écologique; transition énergétique; transition numérique; mobilités; la gestion de l'eau; les enjeux liés au foncier; l'accès à une meilleure alimentation... Autres ?

F/ Questionnaire en ligne à destination des membres du Comité Unique de Programmation

Identité

Questions	Eléments de réponse
4. Si vous le souhaitez, vous pouvez laisser votre identité	
- Nom	
- Prénom	
- Organisme	

I – Projet

Objets évalués :

- L'évaluation du mécanisme de mise en œuvre de l'approche LEADER concernant sa capacité à garantir l'application de la méthode LEADER ;
- Les contributions des opérations menées au titre de la stratégie LEADER à la réalisation des objectifs de la stratégie ainsi que sur l'efficacité et l'efficience de ces contributions ;

Questions	Eléments de réponse
- (rappel des objectifs/4 axes stratégiques) Pensez-vous que les projets accompagnés sont cohérents par rapport aux axes retenus ?	oui – non
<ul style="list-style-type: none"> o Y a-t-il des thématiques que vous auriez souhaité davantage aborder ? o Si oui lesquelles ? 	Oui - non
- Etes-vous satisfait de la répartition porteurs de projets privés/publics ? (graph)	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Selon-vous le programme LEADER a-t-il eu un effet positif sur la dynamique économique et la création d'emploi sur votre territoire ?	Totalement, suffisamment, trop peu, pas du tout
- Trouvez-vous que la plus-value LEADER en termes de développement durable est présente dans les projets ?	Totalement, suffisamment, trop peu, pas du tout
- Trouvez-vous que la plus-value LEADER en termes d'innovation est présente dans les projets ?	Totalement, suffisamment, trop peu, pas du tout
- Selon vous le programme LEADER a-t-il eu un effet levier sur la création des projets ? <ul style="list-style-type: none"> o et leur pérennité ? 	plutôt pour les privés (pers. physiques, asso...) / publics (collectivités)
- Avez-vous d'autres remarques sur les projets présentés et validés en COPROG ?	Zone de texte

II – Gouvernance et Stratégie

Objets évalués :

- La **cohérence de la stratégie LEADER au niveau interne** entre les objectifs de la stratégie, les contributions prévues, la combinaison des interventions et les réalisations, les résultats et les impacts attendus ;
- La **cohérence de la stratégie LEADER au niveau externe** entre les différents instruments financiers mis en œuvre parallèlement dans un même territoire ;
- La **pertinence de la stratégie au regard des besoins les plus importants du territoire du GAL, définis sur la base de l'analyse AFOM et de l'évaluation des besoins** ;

Questions	Eléments de réponse
- Les thématiques des fiches actions vous paraissent-elles toujours pertinentes ? (rappel des différentes fiches actions)	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Quelles thématiques vous semblent les plus prioritaires pour notre territoire ? (du plus prioritaire au moins prioritaire)	Classement de 1 (très) à 5 (pas prioritaire)
- Etes-vous satisfait de l'accessibilité des financements ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Moyenne € leader/dossier => satisfaction du montant moyen par dossier ?	oui – non
- Echelle de satisfaction par rapport à (mettre les graphiques avant): <ul style="list-style-type: none"> o Délai de traitement o Répartition public / privé o Répartition FA 	très satisfait, satisfait, peu satisfait, non satisfait
- Question ouverte (non obligatoire) : Avez-vous des remarques par rapport au bilan financier du programme ?	Zone de texte
- Pensez-vous que la création de Dinan Agglomération a permis une meilleure mise en œuvre du programme ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Pensez-vous que le programme LEADER a aidé les porteurs de projet à mieux connaître le territoire et Dinan Agglomération ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Jugez-vous pertinent le contrat de partenariat entre la Région et Dinan Agglomération, c'est-à-dire d'avoir des fonds européens, régionaux directement gérés par Dinan Agglomération ?	Tout à fait, plutôt, pas vraiment, pas du tout
- Question ouverte (non obligatoire) : Avez-vous d'autres remarques sur la stratégie ?	Zone de texte

III – Valeur ajoutée du programme et l'équipe LEADER

Objets évalués :

- L'évaluation de la valeur ajoutée créée par le mécanisme de mise en œuvre et les activités d'animation, c'est-à-dire la méthode LEADER lorsqu'elle est appliquée correctement ;
- L'évaluation de l'animation par les GAL, c'est-à-dire la capacité des GAL à mener des activités d'animation visant à sensibiliser la population locale et à renforcer la disponibilité, la coopération et la capacité de réseautage au sein de celle-ci ;

Questions	Eléments de réponse
- Etes-vous satisfait du nombre de représentant dans chaque collège ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Etes-vous satisfait de la participation des membres du collège privé ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Etes-vous satisfait de la participation des membres du collège public ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Présence des autres techniciens (autres que cellule LEADER) au coprog ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Avez-vous apprécié l'organisation des instances coprog ? - copil ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Appréciez-vous le fait de recevoir les éléments des projets en amont du coprog ?	Oui - non
- Prenez-vous connaissance des documents avant le comité ?	toujours, souvent, rarement, uniquement pendant du comité
- Quel est le nombre idéal de projet par coprog ?	1 à 10 et + de 10
- La présentation des projets faite par les porteurs eux-mêmes vous convient-elle ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Etes-vous satisfait de l'accompagnement fait par la cellule d'animation ? - avant coprog ? o pour dossier de subvention ? o pour dossier de paiement ?	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
- Avez-vous eu des échanges avec les membres du comité et / ou les ppj en dehors des réunions du comité ?	Oui - non
- Comment jugez-vous le rôle de la Région pour cette programmation	très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait
Question ouverte (non obligatoire) : Avez-vous d'autres remarques sur la plus-value du programme et/ou sur l'équipe LEADER ?	Zone de texte

IV En résumé et pour la future génération 2021-2027 :

Objets évalués :

- L'analyse des facteurs de réussite et d'échec en lien avec la réalisation des objectifs de la stratégie LEADER ;

Questions	Éléments de réponse
- Etes-vous motivé pour participer à une nouvelle programmation ?	Oui - non
- Quels sont les points à améliorer sur ce programme (administratifs, animation,...) ?	La simplification administrative (devis, délibérations du conseil...); Les modalités de paiement et leurs délais (l'avance de trésorerie); La capacité financière (apport des 20%); Les cadres imposés par l'Union Européenne; Les cadres imposés par le programme Leader; Les cadres imposés par le GAL, autre (préciser)
- Parmi la liste suivante, que souhaiteriez-vous conserver pour une future programmation ?	La structure porteuse, le territoire, l'équipe d'animation; la proximité; Les exigences de sélection; Le taux de financement; autres (préciser)
- Quelles priorités en termes de stratégie devraient être mises en avant lors de la future programmation ?	Mettre les anciennes et laisser la possibilité d'en inscrire (transition écologique; transition énergétique; ; transition numérique; mobilités; la gestion de l'eau; les enjeux liés au foncier; l'accès à une meilleure alimentation... Autres ?